



HAL
open science

Démarche “ Bouclier Rural ”, Les services en milieu rural : retour d’enquêtes.

Olivier David, Nicolas Cahagne, Régis Keerle, Magali Hardouin, Emmanuelle Hellier

► **To cite this version:**

Olivier David, Nicolas Cahagne, Régis Keerle, Magali Hardouin, Emmanuelle Hellier. Démarche “ Bouclier Rural ”, Les services en milieu rural : retour d’enquêtes. : Volet 1. [Rapport de recherche] Université Rennes 2 - Conseil Départemental 35. 2014. halshs-01346741

HAL Id: halshs-01346741

<https://shs.hal.science/halshs-01346741>

Submitted on 18 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Démarche « Bouclier Rural »

Les services en milieu rural : retour d'enquêtes...

Convention de partenariat entre le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et l'Université Rennes 2

Octobre 2014

Equipe ESO-Rennes : Olivier DAVID, Nicolas CAHAGNE, Régis KEERLE,
Magali HARDOUIN, Emmanuelle HELLIER.



Sommaire :

1. Introduction	p. 3
2. Contexte et réalités territoriales	p. 5
2.1. Les territoires retenus	p. 5
2.2. Les caractéristiques de la population enquêtée	p. 6
3. Résultats généraux de l'enquête	p. 9
3.1. Les services utilisés par la population enquêtée	p. 9
3.2. L'accessibilité aux services	p. 13
3.3. La satisfaction des usagers	p. 16
4. Territoires et pratiques de services	p. 23
4.1. L'inscription spatiale des services	p. 23
4.2. Le médecin	p. 24
4.3. Le coiffeur	p. 25
4.4. Le distributeur automatique de billets (DAB)	p. 26
4.5. Le supermarché	p. 27
4.6. Le cinéma	p. 28
4.7. Et internet ?	p. 29
5. Conclusion	p. 31
6. Annexes	p. 33
6.1. Fiche-Portrait de la communauté de communes du pays de la Baie du Mont-Saint-Michel – Portes de Bretagne	p. 34
6.2. Fiche-Portrait de la communauté de communes de Louvigné-Communauté	p. 38

Section 1.

Introduction

Ce rapport s'inscrit dans le cadre d'un partenariat conclu entre le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et le laboratoire ESO-Rennes visant à accompagner la démarche de réflexion « Bouclier Rural ». L'une des missions confiées au laboratoire consistait à organiser un atelier de recherche avec des étudiants de l'Université de Rennes 2 inscrits en première année de Master Urbanisme et Aménagement, spécialité DYATER (Dynamiques et aménagement des espaces, territorialités).

Ce travail d'atelier a été conduit en plusieurs étapes :

- La réalisation de fiches de qualification des territoires : celles-ci ont été produites au premier trimestre 2014 (cf. annexes). Elles permettaient de constituer un premier aperçu synthétique de la réalité des services présents et du contexte démographique et socio-économique des terrains d'études.
- La construction d'un questionnaire d'enquête et sa passation auprès des populations : cette enquête avait pour objectif à la fois de caractériser les pratiques des populations résidentes, d'appréhender les besoins sociaux et les lacunes exprimées sur l'offre de services (volet quantitatif).
- La réalisation d'entretiens pour compléter et approfondir l'approche quantitative par une démarche plus compréhensive (volet qualitatif) sur les pratiques, les comportements et leurs raisons explicatives et mieux appréhender les processus en jeu dans la relation aux services des habitants.

Ce travail a donc été réalisé entre janvier et juillet 2014, sur les communautés de communes de Louvigné-Communauté et du Pays de la baie du Mont-Saint-Michel – Portes de Bretagne. Ce rapport en présente les principaux résultats. Pour des raisons méthodologiques et de fiabilité statistique des résultats produits, l'analyse porte principalement sur la population enquêtée dans les deux territoires d'étude (Louvigné-Communauté et Baie du Mont-Saint-Michel). Le travail à l'échelle d'une seule communauté de communes peut en effet poser des problèmes de fiabilité des résultats, car certaines catégories d'analyse ne regroupent que très peu d'individus. La présentation de certaines données appelle donc beaucoup de précautions dans l'interprétation des résultats, ce qui est rappelé systématiquement dans le propos.

Ce document a été construit en trois parties complémentaires. La première présente le contexte territorial et les caractéristiques générales de l'échantillon. La seconde s'intéresse aux services utilisés par la population enquêtée, à leur accessibilité et au degré de satisfaction des utilisateurs. La dernière décrit davantage l'inscription territoriale des pratiques dans les deux communautés de communes étudiées.

Section 2.

Contexte et réalités territoriales

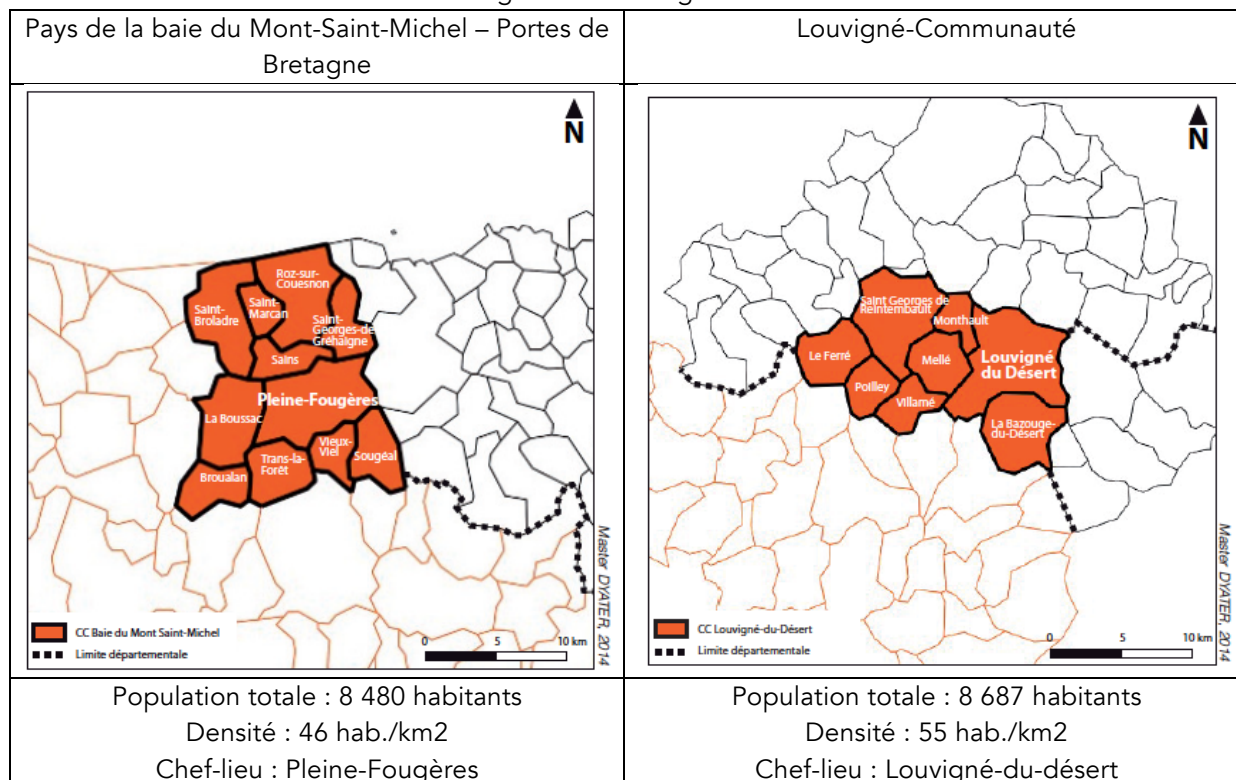
Les territoires retenus

L'Assemblée départementale du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine a sélectionné quatre territoires, considérés comme prioritaires dans le cadre de sa politique d'aménagement, pour mener une enquête permettant d'approfondir les connaissances sur les modalités de recours aux services des populations résidant en milieu rural :

- La communauté de communes du Pays de la baie du Mont-Saint-Michel – Portes de Bretagne
- La communauté de communes de Louvigné-Communauté
- La communauté de communes du Pays de la Roche-aux-fées
- La communauté de communes d'Antrain-Communauté

La première enquête a été réalisée sur les deux communautés de communes du Pays de la baie du Mont-Saint-Michel – Portes de Bretagne et de Louvigné-Communauté, entre le 15 mai et le 11 juillet 2014.

Fig. 1 : Situation générale



Ces territoires ont été sélectionnés sur la base de caractéristiques communes, considérées comme de réels marqueurs d'une plus forte ruralité à l'échelle départementale. En effet, situés sur les marges externes de l'Ille-et-Vilaine, ces espaces sont caractérisés tout d'abord par une plus faible densité de population, systématiquement inférieure à 60 hab./km², là où la moyenne départementale est de 150. Le poids démographique y est donc relativement faible et une large majorité des communes (63 %) compte moins de 1000 habitants. La structure par âge de la population de ces deux communautés de communes révèle également un vieillissement prononcé, processus qui a tendance à s'accroître depuis la fin des années 1990. Ces données générales révèlent une certaine fragilité démographique, qui se traduit notamment par un déficit naturel sur les deux territoires, signe d'une plus faible vitalité. Les fiches-portrait (cf. annexes) des deux territoires permettent d'appréhender plus en détail ces réalités.

Dans un autre registre, les deux communautés de communes sélectionnées présentent également un niveau de richesse très inférieur à la moyenne départementale. L'indicateur retenu est celui du revenu médian des ménages par unité de consommation. Sur les deux territoires, il est compris entre 15 800 et 16 000 € contre une moyenne départementale de 19 000 €. Cette situation traduit également une plus grande fragilité socio-économique que l'on retrouve dans les espaces ruraux sous faible influence urbaine, avec un tissu d'entreprises relativement ténu et proposant un nombre d'emplois globalement limité. L'accès aux services des deux communautés de communes présente également quelques faiblesses pour les populations résidentes. Si les temps d'accès aux services de proximité sont relativement faibles sur les deux territoires (fréquemment moins de 5 minutes), la gamme des services intermédiaires et supérieurs est beaucoup plus réduite, augmentant sensiblement les temps moyens d'accès et engendrant des mobilités sur des rayons d'action beaucoup plus importants.

Les caractéristiques de la population enquêtée

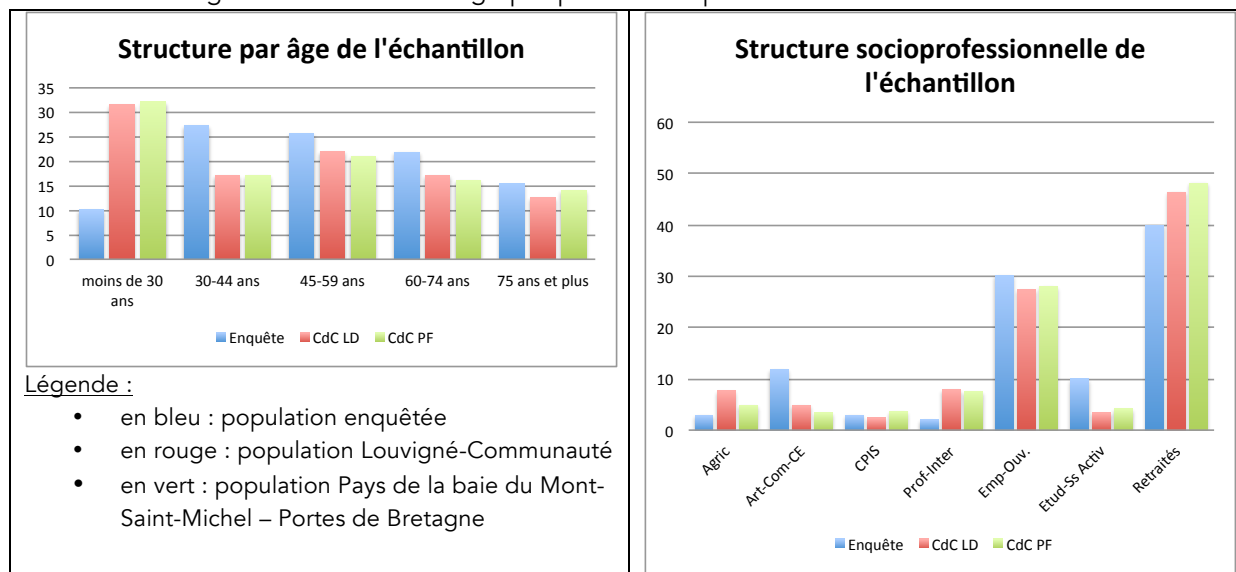
L'enquête par questionnaires concerne au total 298 ménages, dont 149 sur chacune des communautés de communes. Cette base statistique est satisfaisante pour réaliser des analyses quantitatives fiables dès lors que l'on consolide les résultats des deux territoires. En revanche, l'analyse EPCI par EPCI invite à beaucoup plus de prudence dans l'interprétation des résultats parce que la faiblesse des effectifs peut engendrer des marges d'erreur statistiques importantes, notamment lorsque les tris croisés aboutissent à des catégories regroupant très peu d'individus. La passation de l'enquête a permis également de respecter le poids démographique de chacune des communes afin d'avoir une couverture homogène des deux territoires d'enquête. C'était une condition importante pour que l'échantillon soit représentatif de la diversité des situations communales.

L'échantillon ainsi constitué présente quelques caractéristiques qu'il convient d'explicitier :

- 63 % des répondants sont des femmes. Ce déséquilibre s'explique en partie par l'objet du questionnaire mais aussi par la structure par âge de la population. En effet, au sein des ménages, les questions relatives à la vie quotidienne sont encore très fréquemment l'apanage des femmes, témoin concret du maintien de l'inégale répartition des charges domestiques au sein des couples. Cette surreprésentation féminine est également constatée dans toutes les enquêtes portant sur des questions relatives à l'enfance, à la jeunesse, à l'éducation... D'autre part, le vieillissement significatif des deux territoires d'enquête

engendre également un déséquilibre hommes-femmes, notamment dans les classes d'âge les plus élevées.

Fig. 2 : Structures démographique et socio-professionnelle de l'échantillon



- La structure par âge de l'échantillon est marquée par une sous-représentation des jeunes de moins de 30 ans. Elle est en partie compensée par une surreprésentation des 30-59 ans. Ce décalage avec les caractéristiques démographiques des deux communautés de communes est très concrètement lié à l'objet de l'enquête. Cette dernière était en effet destinée prioritairement aux ménages, et plus particulièrement les adultes. De fait, les moins de 20 ans n'ont pas été concernés par l'enquête.
- La structure socio-professionnelle présente également une légère distorsion par rapport au profil des deux communautés de communes. Les artisans-commerçants et les personnes sans activité (dont les étudiants) sont surreprésentés. Les retraités et les professions intermédiaires sont au contraire sous-représentés. Cette structure est directement liée à la passation aléatoire des enquêtes dans les foyers des communes enquêtées. Ces écarts ne devraient pour autant pas trop perturber l'analyse des résultats.

Par ailleurs, la population enquêtée permet aussi de prendre en compte le renouvellement démographique récent des communes rurales enquêtées, puisque 35,3 % des personnes interrogées sont installées depuis moins de 10 ans dans leur lieu de résidence et 18,5 % entre 10 et 20 ans. Les deux territoires concernés doivent en effet l'essentiel de leur croissance démographique au solde migratoire, notamment le Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel – Portes de Bretagne qui a vu augmenter sensiblement l'apport de population depuis le début des années 2000. C'est une dimension qu'il est nécessaire de prendre en compte dès lors que l'on s'intéresse aux modes de vie des populations. D'autre part, le questionnaire s'intéressait également au lieu de résidence antérieur. Les résultats révèlent que 55 % des habitants interrogés n'ont jamais habité en ville.

Quelques caractéristiques complémentaires, portant sur l'activité, la mobilité domicile-travail et la structure familiale, méritent d'être également citées :

- 69 % de la population de l'échantillon âgée de 15 à 65 ans est active, ce qui est tout à fait conforme aux données produites par l'INSEE dans le cadre du recensement 2011. Une large majorité de ces actifs (56,6 %) est néanmoins contrainte à travailler dans une autre commune que celle de leur domicile. Ce résultat montre la faiblesse du tissu d'emplois proposés en

milieu rural, si bien que la population active est obligée de rejoindre les pôles d'emplois les plus proches pour travailler.

- Cette situation engendre une mobilité domicile-travail importante. Le recours à la voiture individuelle est largement majoritaire, concernant plus des deux-tiers des actifs (73 %). L'usage d'autres modes de déplacement arrive loin derrière : 22 % rejoignent leur lieu de travail à pied, 2,2 % à vélo. Le recours aux transports aux communs est très faible, puisqu'il ne concerne que 2,8 % des actifs. Cette situation révèle au passage la faiblesse des réseaux de transports collectifs en milieu rural, tout particulièrement dans ces deux territoires.
- Sur le plan de la structure familiale, 28 % des ménages interrogés ont des enfants, ce qui est conforme également aux derniers résultats produits par l'INSEE sur les deux territoires (Enquête de recensement 2011).

Cette première lecture permet de garantir un échantillon d'enquête globalement représentatif de la population des deux territoires étudiés. Les distorsions repérées dans la structure socio-professionnelle ne devraient pas avoir trop d'influence sur l'analyse et l'interprétation des résultats.

Section 3.

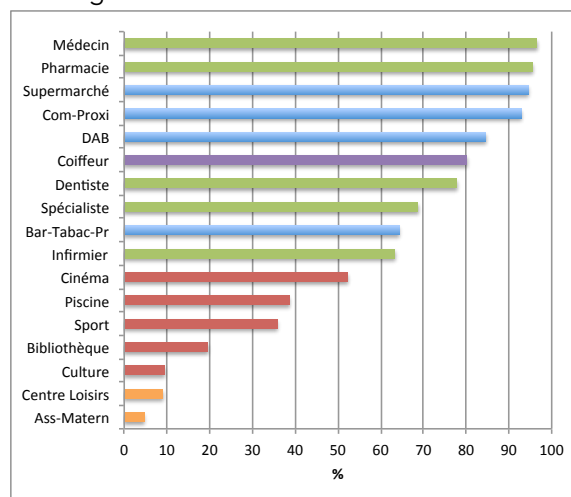
Résultats généraux de l'enquête

Les services utilisés par la population enquêtée

L'enquête permet tout d'abord de recenser l'ensemble des services utilisés par les habitants, quel que soit le lieu d'implantation. Ce premier niveau de lecture dégage une forme de hiérarchisation des catégories de services en fonction de leur degré d'utilisation.

- Ainsi, les taux de recours les plus élevés concernent les services de santé et de chalandise. Pour les premiers, le médecin et la pharmacie arrivent largement en tête. Pour les seconds, le supermarché, le commerce de proximité et le distributeur automatique de billets sont les plus fréquemment utilisés. Pour tous ces services, les habitants déclarent les utiliser à plus de 80 %.

Fig. 3 : Le taux de recours aux services



- Le coiffeur, service d'usage courant dans la vie quotidienne, arrive en 6^{ème} place. Cette situation est liée principalement au fait qu'il était cité explicitement dans le questionnaire, incitant les personnes interrogées à répondre. Ensuite, il convient de noter que les spécialistes médicaux (dentiste, médecin-spécialiste, infirmier) constituent un second ensemble dont la fréquence d'utilisation reste assez élevée, entre 60 et 80 % des personnes enquêtées. Le bar-tabac-presse, autre service de chalandise, est également situé dans ce deuxième groupe.
- Les services à dominante culturelle et sportive sont en revanche beaucoup moins utilisés, avec des taux de recours compris entre 10 et 30 %. Le cinéma et la piscine arrivent en tête,

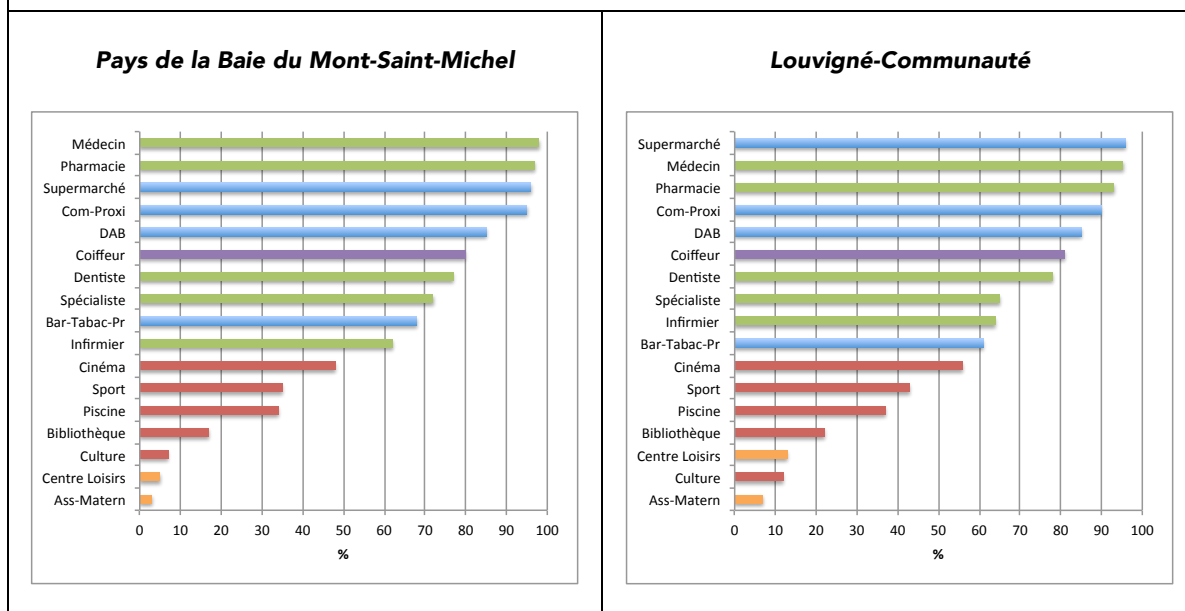
suivis de très près par les services liés à la pratique sportive. En revanche, la bibliothèque et les services culturels sont beaucoup moins fréquemment cités.

- Enfin, la place des services liés à l'enfance demeure dérisoire, puisque moins de 10 % de la population enquêtée déclarent y recourir. Cette situation s'explique sans doute par la passation aléatoire du questionnaire d'enquête. Les familles ainsi interrogées utilisent assez peu les services concernés, comme le montre le tableau suivant :

Tab. 1 : le taux de recours aux services destinés à l'enfance

Service	Taux de recours	Service	Taux de recours
Centre de loisirs	9,1 %	Garderie périscolaire	6,1 %
Assistante Maternelle	4,7 %	Crèche – Halte garderie	0,7 %
Garde par une tierce personne	6,4 %	Données à manier avec précaution étant donné la faiblesse du nombre d'individus concernés	

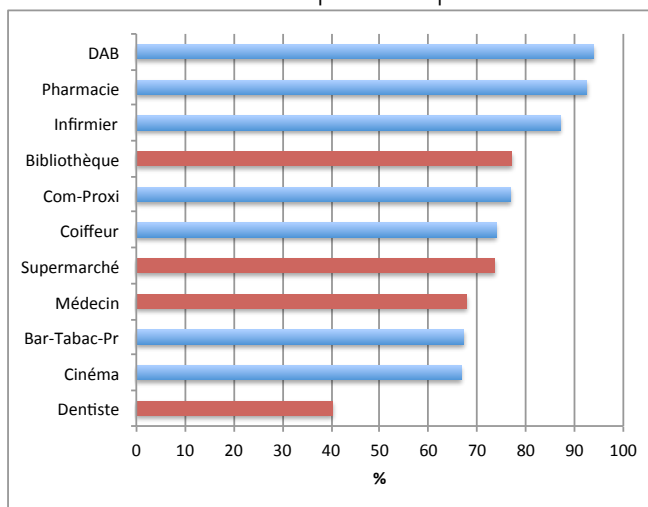
Fig. 4 : Comment varie le taux de recours aux services selon la communauté de communes de résidence ?



L'analyse des résultats par communauté de communes n'apporte pas de vraie différence d'un territoire à l'autre. La hiérarchie des services utilisés est sensiblement la même sur les deux EPCI. Elle conforte la place importante des services de santé et de chalandise. Médecin, Pharmacie et Supermarché arrivent d'ailleurs dans le trio de tête dans chacune des communautés de communes. Commerce de Proximité, DAB et Coiffeur se placent en seconde position. Les services de soins plus spécialisés sont moins fréquemment sollicités mais occupent une place intermédiaire dans la hiérarchie, ce qui prouve leur importance dans la vie quotidienne des populations rurales. En revanche, les services culturels et sportifs se retrouvent également dans le bas du graphique pour chacune des deux communautés de communes et les services relatifs à l'enfance sont dans les deux territoires très peu utilisés.

Pour poursuivre l'interprétation des résultats, nous avons croisé le taux de recours aux services avec l'implantation ou non du service sur la commune de résidence des habitants interrogés. Autrement dit, quelle est la pratique des usagers quand le service est présent (ou non) sur la commune de résidence ? La structure de la hiérarchie présentée ci-dessus n'est plus exactement la même, ce qui laisse à penser que la localisation du service à proximité du domicile peut influencer le degré de recours au service.

Fig. 5 : Le taux de recours aux services lorsqu'il est implanté sur la commune de résidence



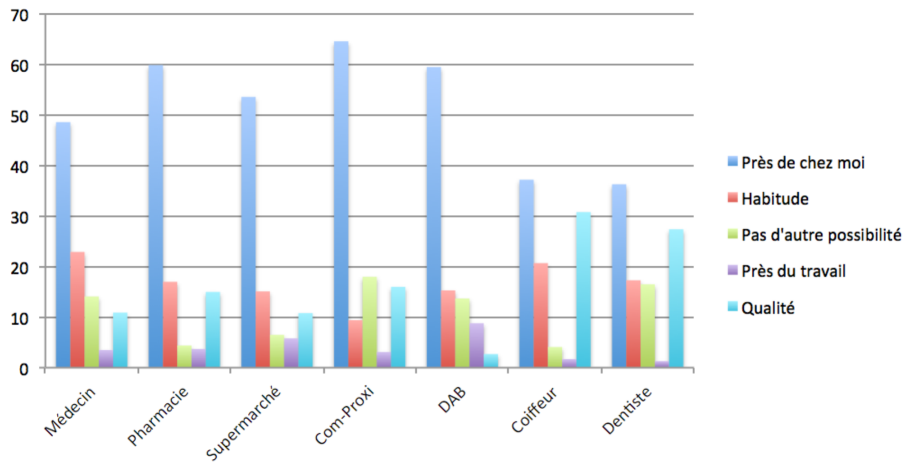
En effet, certains services apparaissent plus fréquemment utilisés par les personnes enquêtées lorsqu'ils sont implantés sur leur commune de résidence. C'est le cas du distributeur automatique de billets, de la pharmacie, de l'infirmier, de la bibliothèque et du commerce de proximité. La proximité du service est dans ce cas un élément favorable à l'utilisation du dit service. En ce qui concerne l'infirmier, il convient de nuancer le propos car c'est un service assez fréquemment utilisé à domicile. En revanche, pour la bibliothèque, la présence du service sur sa commune de résidence contribue très clairement à augmenter le taux de recours. Pour d'autres services, comme le supermarché, le médecin et le dentiste, la présence sur la commune de domicile apparaît beaucoup moins déterminante. Le recours au service semble pouvoir se faire dans un rayon d'action plus large. Enfin, pour compléter l'analyse, il convient de souligner que pour certains services (en rouge sur le graphique précédent), malgré la présence à proximité du lieu de résidence, il arrive que le recours de certains usagers soit plus élevé hors communauté de communes que dans une autre commune de la communauté de communes. C'est le cas de la bibliothèque, du supermarché, du médecin et du dentiste. Cela signifie sans doute que la fréquentation de ces services renvoie à d'autres déterminants que la seule proximité, telle que la qualité du service rendue, la fidélité à une structure ou à un praticien (dans le cas de la santé par exemple), ou tout simplement à l'implantation de l'offre (carte des supermarchés).

L'enquête permettait également aux personnes interrogées de justifier leur pratique. Les résultats apportent des renseignements très intéressants :

- Dans la majorité des services cités, plus de la moitié des répondants utilisent le service parce qu'il est celui qui est le plus près de chez eux. La proximité demeure donc un élément important dans le recours aux services.
- Certains services de santé ne rentrent néanmoins pas dans ce cas de figure. Le médecin et le dentiste sont davantage choisis par habitude ou pour la qualité du service rendu. Cela conforte les observations précédentes sur le recours au service dans un rayon d'action plus important. En d'autres termes, la qualité ou l'habitude est beaucoup plus importante que la proximité du service.
- Les spécialistes médicaux constituent un cas à part. L'offre est tellement ténue en milieu rural, notamment sur les deux territoires enquêtés, que le manque de choix est le motif le plus fréquemment évoqué.
- Enfin, pour certains services moins fréquemment utilisés, comme le bar-tabac-presse ou la bibliothèque, la proximité demeure le principal facteur explicatif. Ce résultat est

d'ailleurs conforme aux réponses sur les modes de transports utilisés pour s'y rendre. Dans ces deux cas précis, la modalité « à pied » est celle qui est la plus prisée.

Fig. 6 : Les motifs de recours à certains services



La comparaison des usages des services selon la catégorie socioprofessionnelle (CSP) des personnes enquêtées ne modifie pas réellement l'importance accordée aux services de santé, notamment le médecin, et de chalandise. Les tris croisés en fonction des CSP donnent lieu à des classes très réduites en nombre d'individus, ce qui limite la fiabilité et les possibilités d'analyse. On peut toutefois confirmer que le médecin, la pharmacie, le supermarché et le commerce de proximité sont les services les plus cités indépendamment de la catégorie socioprofessionnelle d'appartenance. Cependant, si la structure des services les plus fréquentés n'apparaît pas sensible à la CSP d'appartenance, il convient de noter quelques différences majeures pour les services liés à l'enfance. Ces derniers ne sont absolument pas utilisés par les agriculteurs et les retraités mais davantage fréquentés par les cadres, les professions intermédiaires et les ouvriers-employés. Ces contrastes révèlent à la fois des différences de besoins selon l'âge des personnes enquêtées, selon la nature des emplois, mais aussi des pratiques de services déterminées par l'appartenance socioculturelle. Comme l'ont déjà démontré de nombreux travaux, la plus forte proportion des cadres et des professions intermédiaires dans l'utilisation des services enfance-jeunesse renvoie à des stratégies éducatives spécifiques.

Tab. 2 : Le recours aux services selon l'âge des enquêtés

Moins de 30 ans		30-44 ans		45-59 ans		60-74 ans		75 ans et plus	
Service	Fréq. (%)	Service	Fréq. (%)	Service	Fréq. (%)	Service	Fréq. (%)	Service	Fréq. (%)
Supermarché	100,0	Médecin	98,8	Pharmacie	100,0	Médecin	98,5	Médecin	95,7
Com. Proxi	93,3	Pharmacie	98,8	Médecin	97,4	Supermarché	95,4	Com. Proxi	93,5
DAB	90,0	Supermarché	92,6	Supermarché	97,4	Com. Proxi	93,8	Pharmacie	93,5
Médecin	90,0	DAB	92,6	Com. Proxi	92,1	Pharmacie	90,8	Supermarché	91,3
Pharmacie	86,7	Com. Proxi	91,4	DAB	88,2	Coiffeur	86,2	Coiffeur	80,4
Dentiste	80,0	Dentiste	86,4	Coiffeur	84,2	DAB	84,6	Spécialiste	76,1
Cinéma	76,7	Coiffeur	75,3	Dentiste	78,9	Dentiste	83,1	Infirmier	65,2
Bar-Tabac	73,3	Bar-Tabac	72,8	Spécialiste	75,0	Spécialiste	75,4	DAB	60,9
Coiffeur	70,0	Cinéma	63,0	Infirmier	64,5	Infirmier	70,8	Dentiste	50,0
Piscine	63,3	Spécialiste	63,0	Bar-Tabac	63,2	Bar-Tabac	67,7	Bar-Tabac	41,3
Infirmier	43,3	Infirmier	61,7	Cinéma	59,2	Cinéma	38,5	Cinéma	23,9
Spécialiste	40,0	Bibliothèque	60,5	Piscine	42,1	Bibliothèque	21,5	Bibliothèque	13,0
Ass. Mat.	10,0	Centre aéré	32,1	Bibliothèque	14,5	Piscine	18,5	Piscine	6,5
Bibliothèque	3,3	Garderie	28,4	Centre aéré	3,9				
Centre aéré	3,3	Ass. Mat.	21,0	Garderie	1,3				

En croisant les usages des services avec l'âge des personnes enquêtées, d'autres différences liées aux parcours de vie apparaissent. Le recours aux services destinés à l'enfance est l'apanage de la classe d'âge 30-44 ans, regroupant l'essentiel des ménages avec jeunes enfants. L'utilisation du centre de loisirs, de la garderie périscolaire ou des assistantes maternelles y est beaucoup plus fréquemment citée. Pour cette même tranche d'âge, le recours au médecin et à la pharmacie est très élevé et s'explique également par le suivi médical des jeunes enfants. En revanche, chez les moins de 30 ans, les services de chalandise (supermarché, commerce de proximité, DAB) sont davantage fréquentés que les services de santé (médecin et pharmacie). Le cinéma et la piscine sont des services beaucoup plus usités que dans les autres tranches d'âge. Ces deux derniers services voient d'ailleurs leur fréquence diminuer régulièrement en fonction de l'âge des répondants. A l'inverse, le recours à la bibliothèque est très élevé chez les 30-44 ans, pour baisser à nouveau ensuite. Enfin, les services de santé augmentent également avec l'âge, notamment le recours au spécialiste et à l'infirmier, en complément du médecin généraliste et de la pharmacie.

Ces différences de pratique révèlent bien la variation des besoins en services en fonction du parcours de vie des personnes enquêtées. Les plus jeunes semblent attacher davantage d'importance aux services de chalandise ainsi qu'aux activités sportives et culturelles. Les jeunes ménages recourent à une plus large palette de services, dont ceux prenant en charge les jeunes enfants. Les services culturels et sportifs restent néanmoins importants. Au-delà de 45 ans, les services de santé et de chalandise demeurent les plus usités, avec une montée en charge progressive du recours aux spécialistes et aux soins infirmiers.

Le questionnaire permettait également de connaître le parcours résidentiel des personnes enquêtées, et notamment de distinguer ceux qui ont toujours habité en milieu rural de ceux qui ont vécu en ville (plus de 15 000 habitants). Lorsque l'on croise les résultats avec cette variable, les pratiques de services se différencient à nouveau. Les anciens urbains utilisent plus fréquemment que les ruraux le DAB (91,6 % contre 77,6 %), le spécialiste médical (72,3 % contre 64,6 %), le bar-tabac presse (71,4 % contre 57,8 %) et le cinéma (57,1 % contre 50,3 %).

L'accessibilité aux services

Une perception générale nuancée

A l'échelle de l'ensemble de l'échantillon, 31,8 % du total des enquêtés disent renoncer à l'usage d'un service en raison des limites de l'accessibilité. La proportion d'individus qui se plaignent de limites à l'accessibilité aux services est à peu près toujours la même quelle que soit la CSP, l'âge ou le territoire considéré.

Concernant les deux territoires, la proportion est légèrement plus élevée dans la communauté de communes du Pays de la baie du Mont-Saint-Michel (32,2% contre 30,3%) mais il faut bien préciser que cette différence en pourcentage ne repose que sur une différence de 3 individus, donc elle est non significative. Concernant les sous-groupes, on dénote quelques nuances, à prendre avec précaution, car ces groupes comptent un effectif restreint par rapport aux autres. Ainsi, les limites à l'accessibilité semblent davantage toucher la catégorie socioprofessionnelle « étudiants et inactifs » (46% de oui, sur 26 observations) et beaucoup moins la catégorie « artisans-commerçants » (15,6% de oui, sur 46 observations). On peut faire l'hypothèse que les premiers, spatialement dispersés dans les territoires et pour partie sans moyen de locomotion propre, sont plus gênés dans l'accès aux

services. Cette remarque rejoint les propos formulés dans quelques entretiens sur la plus grande sensibilité des personnes fragiles aux contraintes induites par la mobilité.

Les tranches d'âge plus avancées (60-74 ans et plus de 75 ans) se déclarent également plus gênés dans l'accessibilité que l'ensemble de l'échantillon (35,6 et 35,4% de oui contre 31,8% sur l'échantillon total), ce qui est le cas également de manière plus surprenante pour les 30-44 ans (33,8% de oui). En somme, ces observations incitent à considérer que :

- La gêne pour l'accessibilité aux services n'est pas seulement une affaire de personnes âgées et de jeunes, elle semble aussi concerner des jeunes actifs.
- La perception globale de l'accessibilité est équivalente pour les populations interrogées des deux territoires enquêtés.

Des motifs de renoncement centrés sur la capacité (l'incapacité) de transport

A l'échelle de l'ensemble des personnes enquêtées, les facteurs de renoncement à l'usage de services reposent sur deux grandes séries de facteurs dominants : d'une part, « L'éloignement des services » (28 % des réponses), d'autre part « La desserte en transports ou l'absence de véhicule personnel » (36 % des réponses), que nous avons regroupés dans une même interprétation, car ils relèvent tous deux du déficit vécu en moyen de transport.

L'invocation de « l'éloignement des services » rejoint un certain nombre de motifs exprimés hors items proposés, comme la « désertification des zones rurales », l'existence de « zones d'ombre », « l'absence d'offre sur place ». Quant au motif « absence de véhicule personnel », il peut être jumelé ou rapproché du motif « je ne conduis pas », que l'on retrouve plus fréquemment exprimé par les populations enquêtées dans la communauté de communes du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel.

La « déficience de la desserte » reste invoquée en deuxième ou troisième position dans les deux communautés de communes, et constitue aussi un facteur à croiser avec l'éloignement des services, d'autant plus pesant que la desserte en transports en commun est objectivement faible.

Les modes de transports utilisés : la domination de la voiture individuelle

Les modes de transports mobilisés pour accéder aux services, tels que déclarés par les enquêtés, présentent des résultats concordants avec les formes d'organisation spatiale des zones rurales. Ils ne témoignent pas de différence notable entre les comportements et pratiques des populations des deux communautés de communes.

Tout d'abord, se dégage la domination de la voiture individuelle (dont l'usage est fréquemment supérieur à 75 %, voire parfois à 90 % des déplacements pour l'accès aux services). Ensuite, la marche à pied est réellement un mode de déplacement secondaire non négligeable puisqu'il concerne jusqu'à 23 % des déplacements des enquêtés pour des services proches (commerce, bar, coiffeur, pharmacie, sport, bibliothèque). Enfin, force est de constater la part marginale du vélo dans les modes d'accès aux services ; il est en effet inadapté aux modalités de recours à certains services tels que le supermarché (charge à transporter), les professions médicales ou certains équipements culturels (éloignement). L'usage des transports en commun reste aussi marginal dans les déplacements déclarés, ce qui corrobore les motifs de non recours évoqués plus haut dans le texte.

Ces enseignements sont à croiser avec le mode de transport utilisé pour se rendre au travail, dans la mesure où ce dernier influence partiellement le mode d'accès aux commerces et services (modèle de l'enchaînement des tâches dans un même parcours, aptitude à utiliser la voiture). Les résultats du questionnaire montrent sur ce point une légère disparité entre les populations des deux territoires,

concernant l'usage du véhicule personnel, à savoir que l'usage en est plus développé pour les populations interrogées de Louvigné-Communauté (74,4 % des répondants) que pour celles du Pays de la baie du Mont-Saint-Michel (71,2 %). Les entretiens qualitatifs confirment eux aussi cette tendance lourde au « tout voiture » dans l'accès aux services et soulignent également la longueur des circuits scolaires, au point d'y renoncer pour préférer l'usage du véhicule familial.

Des différences marquées (et logiques) entre les types de mode de transport en fonction des services

Dans la poursuite de l'analyse, nous avons observé si pour un même service il était possible de repérer des différences d'intensité d'usage du véhicule personnel. Globalement, le recours au véhicule personnel pour accéder à un service varie entre 40 % et 94 %. Les taux les plus bas correspondent à des services rendus à domicile (infirmier) ou facilement accessibles à pied en raison de leur proximité (sport, commerce, bar). Les taux les plus élevés concernent le supermarché, les spécialistes médicaux, et les équipements rares (piscine, cinéma). Il apparaît en effet que le mode pédestre, comme pour le sport, est important dans l'économie des déplacements locaux pour la bibliothèque, jusqu'à 48% des répondants de Louvigné-Communauté par exemple.

Il convient de souligner assez peu d'écarts sur l'usage du véhicule personnel entre les deux communautés de communes pour les services suivants : commerce de proximité (52 et 53%), bar-tabac-presse (46 et 50 %), dentiste (88 et 94 %), spécialistes (83 et 88 %), médecin (74 et 79 %), cinéma (92 et 93 %) et piscine (90 et 94 %). Les écarts les plus significatifs s'observent pour l'accès en véhicule au DAB : 84,1 % pour les répondants du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, 73,8 % à Louvigné-Communauté. Au contraire, pour le coiffeur et l'infirmier, le recours au véhicule personnel est plus répandu à Louvigné-Communauté que dans le Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel : 87,9 % et 63 % contre 58 % et 41 %, sans doute parce que les services en question sont présents sur place ou viennent à domicile dans le territoire du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Les lieux de recours aux services : l'attractivité des communes-centres

Nous avons choisi de regarder de plus près les services dont le recours à une autre commune de la communauté de communes dépasse un tiers des répondants, et de regarder, dans ce cas, quelle proportion des individus se dirige vers le chef-lieu, Louvigné-du-Désert ou Pleine-Fougères.

D'après les résultats, Louvigné connaît une attractivité certaine sur les autres communes de sa communauté pour le DAB (52,2 %¹), la pharmacie (46,8 %), le supermarché (40,7 %) et le médecin (39,4 %). Les recours à l'infirmier sont ventilés entre Louvigné-du-Désert et Saint-Georges-de-Reintembault. Les réponses pour la culture et encore plus pour l'assistant maternel ne sont pas significatives. Pour les spécialistes médicaux, le cinéma et la piscine, les usagers sortent nécessairement de la communauté de communes.

La centralité de Pleine-Fougères au sein de sa communauté de communes est également bien affirmée : la commune-centre constitue un recours pour 50 % des usagers du DAB hors de leur commune. Pour d'autres services, le recours à Pleine-Fougères est dominant : infirmier (48,9 %), supermarché (47,7 %), pharmacie (42,5 %), un peu moins pour le médecin (37,3 %), du fait qu'une partie des visites est à domicile et que le recours pour les services médicaux s'élargit au-delà des communes des communautés de communes.

L'inscription spatiale des pratiques de services dans les deux communautés de communes de l'enquête sera développée plus précisément en section 4 « Territoires et pratiques de services ».

¹ 52,2% des usagers qui vont dans une autre commune que la leur pour le DAB se rendent à Louvigné

La satisfaction des usagers

Le niveau de satisfaction des usagers est plutôt bon dans l'ensemble, même s'il convient de noter des variations en fonction des services utilisés. A la question « Etes-vous satisfaits de l'offre de services ? », le degré de satisfaction se décline comme suit :

Tab. 3 : Degré de satisfaction des usagers par service

Degré de satisfaction	Echantillon total	Echantillon Pays de la baie du Mont-St-Michel	Echantillon de Louvigné-Communauté
Plus de 90 % globalement satisfaits	Pharmacie , commerce de proximité, coiffeur , infirmier, bar-tabac-presse	Pharmacie, coiffeur, bar-tabac-presse , infirmier	Pharmacie , commerce de proximité, coiffeur, bar-tabac-presse , bibliothèque
Entre 80 et 90 % de globalement satisfaits	Bibliothèque, DAB, supermarché	Commerce de proximité, supermarché , dentiste, médecin, bibliothèque, cinéma	DAB, supermarché , infirmier
Entre 60 et 80 % de globalement satisfaits	Dentiste, cinéma, piscine , médecin	DAB, Piscine	Dentiste, cinéma, piscine , médecin

Ce tableau révèle un niveau de satisfaction très élevé pour la pharmacie, le coiffeur, le bar-tabac-presse, le commerce de proximité et l'infirmier. Ce sont des services utilisés très fréquemment pour certains d'entre eux, comme la pharmacie et le commerce de proximité, alors que le recours au bar-tabac-presse, à l'infirmier et au coiffeur l'est nettement moins. D'autres services satisfont également correctement les personnes interrogées, comme le supermarché, le DAB et la bibliothèque. DAB et supermarché sont aussi des services très utilisés par les personnes interrogées. En revanche, les résultats montrent la moindre satisfaction des enquêtés sur deux services de santé (médecin et dentiste), dont l'un d'entre eux est très élevé dans la hiérarchie des services utilisés (médecin), ainsi que sur des équipements sportifs et culturels tels que le cinéma et la piscine. Les différences entre les deux communautés de communes ne sont pas très importantes, mais il convient de souligner quelques nuances : bibliothèque et commerce de proximité apportent plus de satisfaction aux usagers de Louvigné-Communauté qu'à ceux du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, le médecin et le dentiste sont en revanche moins appréciés sur Louvigné-Communauté.

En croisant le degré de satisfaction avec la présence ou non des services sur la commune de résidence des personnes enquêtées, les résultats varient sensiblement. Le tableau n° 4 en fait la synthèse. Les résultats montrent clairement que le sentiment de satisfaction vis-à-vis des services augmente pour les habitants qui en disposent sur leur commune. Ceci s'observe dans les deux territoires d'enquête. La proximité apparaît donc comme une dimension à laquelle les populations sont attachées et qui intervient dans l'appréciation du service rendu. Cette variable vaut également pour les services de santé tels que le dentiste ou le médecin ainsi que le cinéma, excepté sur le territoire de Louvigné-Communauté.

Pour nuancer ces résultats, il est également possible de travailler sur les services pour lesquels les habitants sont les plus insatisfaits, toujours en croisant les réponses avec la présence ou non sur service sur la commune. Dans ce cas également (cf. tab. 5), le degré d'insatisfaction envers les services est plus important chez les habitants qui ne disposent pas des services sur la commune, médecin et dentiste concentrant les plus forts mécontentements. Ceci se vérifie dans les deux

communautés de communes. Notons que pour Louvigné-Communauté, le degré d'insatisfaction par rapport au médecin demeure très fort. Le cinéma et la piscine génèrent également plus d'insatisfaits.

Tab. 4 : Degré de satisfaction des usagers par service en fonction de la localisation

Degré de satisfaction	Echantillon total		Echantillon Pays de la baie du Mont-St-Michel		Echantillon de Louvigné-Communauté	
	Pas de service sur la commune	Service sur la commune	Pas de service sur la commune	Service sur la commune	Pas de service sur la commune	Service sur la commune
Plus de 90 % globalement satisfaits	Infirmier, pharmacie	Infirmier, pharmacie, DAB, commerce, coiffeur, supermarché, bar-tabac, bibliothèque	Infirmier, pharmacie	DAB, commerces, coiffeur, supermarchés, bar-tabac-presse, infirmier, pharmacie, bibliothèque, dentiste, médecin		DAB, commerces, coiffeur, supermarchés, bar-tabac-presse, infirmier, pharmacie, bibliothèque
Entre 80 et 90 % de globalement satisfaits	Bibliothèque, coiffeur, supermarché, bar-tabac, dentiste, cinéma, piscine, DAB, commerce, médecin	Dentiste, médecin	Commerces, coiffeur, supermarchés, médecin, dentiste, cinéma, piscine, bibliothèque		DAB, Coiffeur, supermarchés, Bar-tabac-presse, infirmier, pharmacie, dentiste, bibliothèque, cinéma	Dentiste
Entre 60 et 80 % de globalement satisfaits		Cinéma			Médecin, piscine	Médecin, cinéma

Tab. 5 : Degré d'insatisfaction des usagers par service en fonction de la localisation

Degré d'insatisfaction	Echantillon total		Echantillon Pays de la baie du Mont-St-Michel		Echantillon de Louvigné-Communauté	
	Pas de service sur la commune	Service sur la commune	Pas de service sur la commune	Service sur la commune	Pas de service sur la commune	Service sur la commune
Plus de 30 %	Piscine	Cinéma			Médecin, piscine	Médecin, cinéma
De 20 à 30 %	Médecin, DAB, commerce, dentiste, cinéma	Médecin	Commerces, médecin, dentiste, piscine		DAB, supermarchés, dentiste, cinéma	
De 10 à 20 %	Supermarché, bar-tabac, bibliothèque, coiffeur	Dentiste	Supermarché, bibliothèque, cinéma, coiffeur		Coiffeur, bar-tabac-presse, Infirmier, Pharmacie, bibliothèque	Dentiste
De 5 à 10 %	Infirmier, pharmacie	Commerce, supermarché, bar-tabac, bibliothèque	Infirmier, pharmacie	Commerces, supermarchés, médecin, bibliothèque, bar-tabac-presse, dentiste		Commerces, supermarchés, Bar-Tabac-Presse, Infirmier, bibliothèque,
Moins de 5 %		DAB, coiffeur, infirmier, pharmacie		Coiffeur		DAB, coiffeur, pharmacie

Au-delà de ces premiers constats, quelques éléments de réflexion s'imposent dans l'analyse. En ce qui concerne la piscine et le cinéma, il s'agit de services où l'offre est quasi inexistante sur les deux communautés de communes. Cette situation génère forcément des mécontentements et l'éloignement des équipements sportifs et culturels de ce type a été souligné à plusieurs reprises lors de la passation des questionnaires et des entretiens. Le service « médecin » apparaît également comme l'un de ceux qui engendre le plus d'insatisfaction, notamment pour les habitants n'en disposant pas sur leur commune. Ce résultat est confirmé par les entretiens qualitatifs, où les réserves liées au médecin sont nombreuses. Plusieurs personnes interrogées soulignent la difficulté de se faire accepter par un médecin, notamment les nouveaux arrivants. Cette situation est fréquemment renvoyée au faible nombre de médecins, parfois exprimé comme un manque par les habitants. Une personne évoque même que l'impossibilité à terme de trouver un médecin constituerait un motif de déménagement. Dans le même ordre d'idées, la faible accessibilité des spécialistes de santé est régulièrement évoquée, ne permettant aucun choix réel et engendrant d'importants déplacements.

La satisfaction globale ressentie vis-à-vis de l'offre ne doit pour autant pas masquer le fait que les deux tiers de l'échantillon (66,3 %) déclarent qu'il manque un ou des services dans leur communauté de communes. Le niveau de satisfaction globalement élevé est sans doute le reflet d'une accommodation des habitants à la ruralité, ce que nous avons déjà repéré dans d'autres enquêtes du même type. La population résidant dans les campagnes françaises intègre la faible présence de services, ce qui contribue à relativiser son mécontentement.

Pour affiner la mesure des insatisfactions exprimées par les enquêtés, l'enquête comportait une question ouverte sur les services manquants. Pour en faciliter l'interprétation, les services ont été regroupés par domaine pour mettre en évidence les principaux objets de préoccupation des populations. Les résultats prouvent bien qu'il existe un sentiment d'insatisfaction sur certains secteurs bien ciblés :

- Les commerces (pour 37 % des enquêtés) avec une attente particulière envers l'épicerie-alimentation (13 %).
- La santé (pour 22,4 % des enquêtés) avec une attente particulière envers le médecin (15,5 %).
- Les transports (pour 15 % des enquêtés) avec une attente particulière envers les transports en commun (11,8 %).

Tab. 6 : Les domaines de services et les services manquants déclarés par les enquêtés

	Echantillon total	Echantillon du Pays de la Baie du Mont-St-Michel	Echantillon de Louvigné-Communauté
Domaine de services	Commerces : 37 % Santé : 22,4 % Transports : 15 %	Commerces : 49,6 % Santé : 14,3 % Transports : 13,5 %	Santé : 31,9 % Commerces : 22,1 % Transports : 16,8 %
Les 5 premiers services manquants déclarés	Médecins : 15,5 % Epicerie-aliment. : 13 % Transports Co. : 11,8 % Boulangerie : 6,5 % Boucherie : 6,1 %	Epicerie-aliment. : 21,8 % Transports Co. : 9,8 % DAB : 8,3 % Boucherie : 7,5 % Dentiste : 5,3 %	Médecins : 29,2 % Transports Co. : 14,2 % Boulangerie : 8,9 % Restaurant : 5,3 % Boucherie : 4,4 %

Ensuite, en travaillant à partir des services déclarés, les points sensibles apparaissent très différenciés d'une communauté de communes à l'autre. Les réalités locales semblent faire varier l'appréciation des habitants. En effet, les services manquants déclarés ne sont pas identiques selon les communautés de communes de résidence. Par exemple, le premier service déclaré manquant à Louvigné-Communauté est un médecin tandis qu'il s'agit d'une épicerie dans la communauté de

communes du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel. Le tableau permet de souligner quelques points saillants :

- La préoccupation première des habitants du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel porte sur les commerces et les services de chalandise, bien avant la santé. L'épicerie-alimentation apparaît comme le premier service déclaré manquant. Le distributeur automatique de billets et la boucherie figurent également dans les cinq premiers rangs.
- Si la santé apparaît comme le domaine le plus sensible pour les habitants de Louvigné-Communauté, les commerces et services de chalandise arrivent en seconde position. Les médecins sont cités comme le premier service manquant sur le territoire, mais d'autres services de chalandise (Boulangerie, Boucherie) apparaissent également parmi les cinq premiers rangs.
- Indépendamment de la communauté de communes d'appartenance, le domaine des services de transport est également un objet d'insatisfaction, et plus particulièrement les transports en commun, situés au deuxième rang des services manquants déclarés. Ce résultat est confirmé par les entretiens qualitatifs, où est signalée la nécessité pour les habitants de pouvoir se déplacer en automobile, faute de moyen de transport alternatif. De ce fait, plusieurs catégories d'individus voient leur mobilité réduite. Ce frein à la mobilité touche les personnes âgées n'étant pas (femmes ne possédant pas le permis de conduire) ou plus aptes à la conduite automobile, les jeunes ne possédant pas de véhicule, les populations touchées par la pauvreté et réduisant au maximum leurs déplacements pour cause de coût de carburant. Pour les personnes âgées, c'est souvent la livraison à domicile ou tout au moins l'acheminement des objets de consommation dans la commune de résidence qui pallie les besoins d'approvisionnement. Pour les jeunes, cela se traduit par un repli sur le domicile. De plus, ce frein à la mobilité peut conduire à une sous-utilisation, par les assistantes maternelles, des équipements destinés à la petite enfance.

Sur cette question relative aux services manquants, la distinction entre les personnes ayant ou non habité en ville est à nouveau intéressante. Les anciens urbains semblent avoir une demande plus appuyée concernant les services liés au commerce et les services de santé. En revanche, ils apparaissent moins exigeants sur la présence de services culturels et de communication. Auraient-ils des pratiques ou des habitudes de mobilité différentes compensant la présence ténue de ces équipements en milieu rural ? En analysant enfin plus finement la liste des services cités par les enquêtés, on s'aperçoit que les ruraux sont ceux qui revendiquent les plus des services tels que la poste, internet ou l'école, considérés comme les plus « symboliques » de la présence des services publics dans les campagnes françaises.

Pour terminer, les entretiens ont également permis de recueillir des motifs d'insatisfaction relatifs à l'absence d'aires de jeux pour les petits enfants dans certaines communes et à la relative faiblesse de l'accompagnement de la jeunesse et des équipements qui lui sont destinés.

Ces résultats sont conformes à ceux constatés précédemment. Les distinctions territoriales appellent des réflexions sur la différenciation des réponses à apporter en matière de schémas de services communautaires.

Tab. 7 : Données Comparatives entre échantillons

	Echantillon total	Echantillon du Pays de la Baie du Mont-St-Michel	Echantillon de Louvigné-Communauté
Nombre de questionnaires	298	149	149
Sexe des répondants			
Femmes	63,3 %	63,8 %	62,8 %
Hommes	36,7 %	36,2 %	37,2 %
Âge des répondants			
Moins de 30 ans	10,1 %	6,7 %	13,4 %
30-45 ans	27,2 %	23,5 %	30,9 %
45-60 ans	25,5 %	28,8 %	22,1 %
60-75 ans	21,8 %	26,2 %	17,5 %
75 ans et plus	15,4 %	14,8 %	16,1 %
Situation familiale			
Célibataire	15,9 %	16,1 %	15,6 %
Divorcé-e / Séparé-e	10,4 %	14,1 %	6,8 %
Concubinage	11,1 %	10,1 %	12,2 %
Marié-e / Pacsé-e	47,4 %	44,3 %	50,4 %
Veuf-ve	15,2 %	15,4 %	15,0 %
Taille des ménages			
1 personne	27,9 %	29,5 %	26,2 %
2 personnes	35,0 %	36,2 %	33,8 %
3 personnes	10,5 %	11,4 %	9,7 %
4 personnes et plus	26,6 %	22,9 %	30,3 %
Date d'installation			
Moins de 5 ans	21,5 %	19,6 %	23,5 %
Entre 5 et 10 ans	13,8 %	16,2 %	11,4 %
Entre 10 et 20 ans	18,5 %	18,3 %	18,8 %
Plus de 20 ans	46,2 %	45,9 %	46,3 %
Habitants ayant déjà habité en ville	44,7 %	51,4 %	36,9 %
Lieu de travail des répondants			
Domicile	15,2 %	19,7 %	11,6 %
Sur la commune	28,3 %	22,7 %	32,6 %
Dans une autre commune	56,6 %	57,6 %	55,8 %
Mode de transports domicile-travail			
A pied	22 %	22 %	22 %
A vélo	2,2 %	1,7 %	2,4 %
En voiture	73 %	71,2 %	74,4 %
Transports en commun	2,8 %	5,1 %	1,2 %
Taux de recours aux services			
DAB	84,6 %	84,6 %	84,6 %
Commerce proximité	92,9 %	95,3 %	90,5 %
Coiffeur	80,2 %	79,9 %	80,5 %
Supermarché	95,6 %	96 %	95,3 %
Bar-tabac-presse	64,4 %	67,8 %	61,1 %
Centre de loisirs	9,1 %	5,4 %	12,8 %
Garderie périscolaire	6,1 %	5,4 %	6,8 %
Assistante maternelle	4,7 %	2,7 %	6,8 %
Crèche-Halte garderie	0,7 %	0,7 %	0,7 %
Garde par autrui	6,4 %	3,4 %	9,5 %

Médecin	96,6 %	98 %	95,3 %
Infirmier	63,3 %	62,4 %	64,2 %
Pharmacie	95,6 %	97,3 %	93,9 %
Dentiste	77,8 %	77,2 %	78,4 %
Spécialiste	68,7 %	71,8 %	65,5 %
Sport	35,8 %	34,9 %	36,7 %
Culture	9,4 %	6,7 %	12,1 %
Bibliothèque	19,5 %	16,8 %	22,3 %
Cinéma	52,2 %	48 %	56,4 %
Piscine	38,6 %	34,2 %	43,0 %

Section 4.

Territoires et pratiques de services

L'inscription spatiale des pratiques de service

Cette dernière partie du rapport s'intéresse aux lieux de fréquentation des services. Elle est organisée sous la forme d'un atlas commenté, réalisé à partir des données de l'enquête et d'un travail de cartographie sur les lieux de pratique de quelques services.

A défaut d'être exhaustif, nous n'avons retenu que cinq services, sélectionnés dans plusieurs domaines pour apprécier la variété des situations :

- Le médecin
- Le coiffeur
- Le distributeur automatique de billets
- Le supermarché
- Le cinéma

Tab. 8 : Les lieux de pratique des services

Majoritaire dans la commune			Majoritaire en dehors de la commune		
Echantillon total	Echantillon du Pays de la Baie du Mont-St-Michel	Echantillon de Louvigné-Communauté	Echantillon total	Echantillon du Pays de la Baie du Mont-St-Michel	Echantillon de Louvigné-Communauté
Commerce de proximité (70,1 %) Bibliothèque (68,4 %) Bar-tabac (64,6 %) Coiffeur (52,7 %)	Commerce de proximité (69 %) Bar-tabac (62,4 %) Bibliothèque (52 %)	Bibliothèque (81,3 %) Commerce de proximité (71,2 %) Bar-tabac (67 %) Sport (58,3 %) Coiffeur (56,7 %)	Piscine (100 %) Cinéma (96,8 %) Spécialiste (94,5 %) Dentiste (89,6 %) Supermarché (77,7 %) Médecin (73,5 %) DAB (70,7 %) Pharmacie (64 %) Infirmier (58,5 %) Sport (53,5 %) Culture (51,9 %)	Piscine (100 %) Cinéma (100 %) Dentiste (94,8 %) Spécialiste (93,4 %) Supermarché (83,9 %) DAB (81,6 %) Médecin (74 %) Pharmacie (65,5 %) Sport (64,5 %) Infirmier (60,2 %) Coiffeur (51,3 %)	Piscine (100 %) Spécialiste (95,8 %) Cinéma (94 %) Dentiste (84,3) Médecin (73 %) Supermarché (71,2 %) Pharmacie (62,3 %) DAB (59,7 %) Infirmier (56,8 %)

Examinées globalement, les données montrent en effet que les pratiques de services s'effectuent majoritairement en dehors de la commune de résidence, ce qui révèle la faiblesse du tissu de services dans les communes rurales des deux territoires retenus. Les services pratiqués majoritairement sur la commune de résidence sont le commerce de proximité, la bibliothèque, le bar-tabac-presse et le coiffeur. Les habitants de Louvigné-Communauté déclarent pratiquer

davantage de services sur leur commune de résidence que ceux du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel. Pour d'autres services, la pratique hors commune de résidence est largement majoritaire. La piscine et le cinéma arrivent très largement en tête, suivis de très près par le spécialiste médical et le dentiste. La localisation de ces services et équipements est de loin la plus polarisée à l'échelle départementale, ce qui se traduit également par un déplacement généralement en dehors de la communauté de communes. Le supermarché, le médecin, le DAB et la pharmacie forment un second groupe où la fréquentation hors commune est comprise entre 64 et 78 %. Ces services sont le plus fréquemment localisés sur les chefs-lieux des communautés de communes.

Ces éléments sont d'ailleurs confortés par la localisation des services fréquentés par les enquêtés. Les lieux déclarés permettent en effet de distinguer plusieurs cas de figure :

- L'existence de pôles de services structurants au sein de chaque communauté de communes : Pleine-Fougères pour le pays de la Baie du Mont-Saint-Michel et Louvigné-du-Désert pour Louvigné-Communauté. Ces polarités sont particulièrement fréquentées pour des services tels que le DAB, le coiffeur ou le médecin.
- L'influence de pôles extérieurs aux communautés de communes : Dol et Pontorson pour le Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, Saint-James et Fougères pour Louvigné-Communauté. Dans ce cas, les services les plus fréquemment cités sont le DAB, le supermarché, le dentiste, la piscine et le cinéma.
- Certaines communes, en raison de la présence d'un équipement ou d'un service spécifique, apparaissent également comme des pôles secondaires : c'est le cas de La Bousac avec le médecin, de Saint-Broladre avec la Pharmacie ou de Saint-Goerges-de-Reintembault avec le cinéma.

Les cartes qui suivent permettent d'en repérer plus concrètement la géographie.

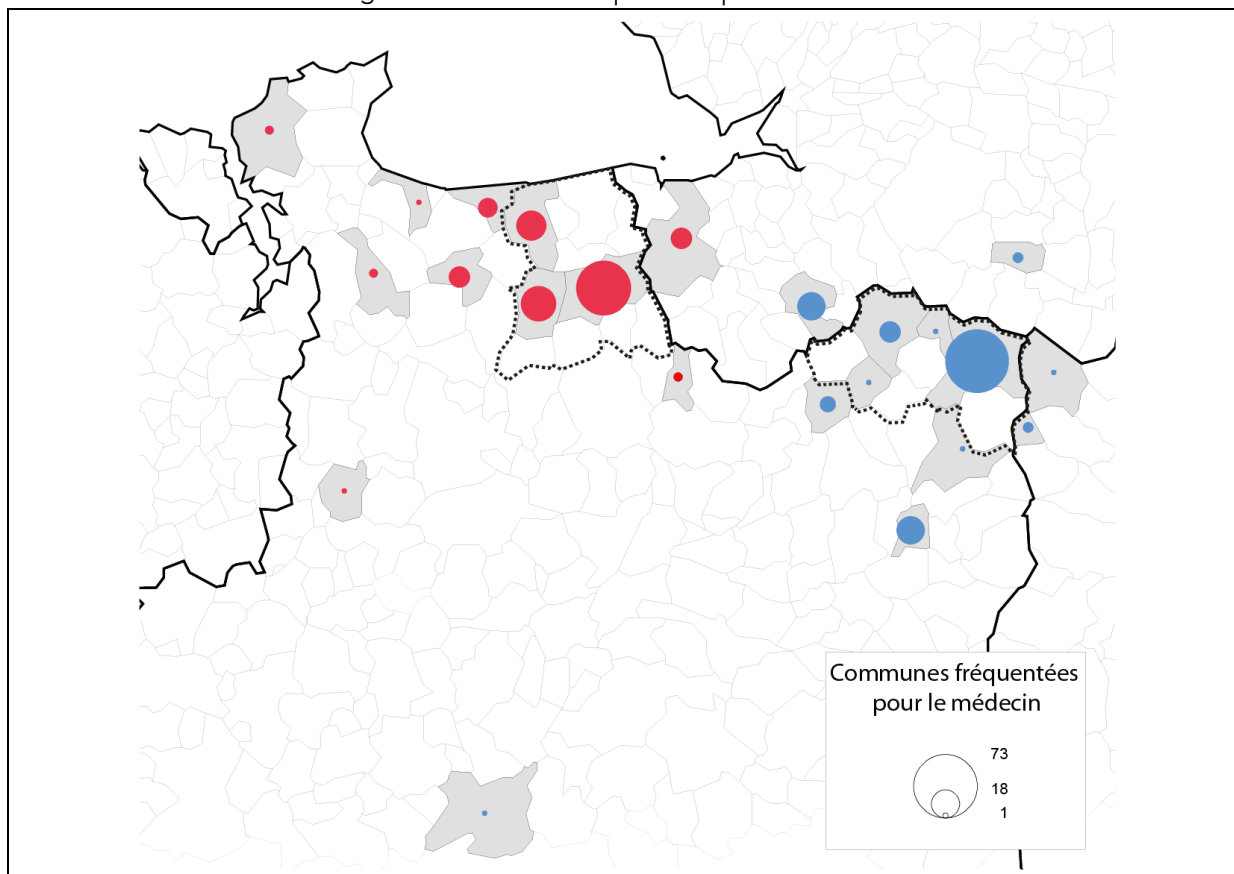
Le médecin

Le service du médecin concerne toute la population enquêtée. Si le premier motif de choix du lieu de recours à ce service est celui de la proximité du domicile (48,6 % des enquêtés), le choix est contraint par l'offre existante. Cela explique que cette recherche de proximité aboutit à placer en premier rang de recours chacun des pôles les plus importants des deux Communautés de communes.

Pour les deux communes de Louvigné-Communauté ne comptant pas de médecin mais où un recours est signalé (Monthault et Poilley), il s'agit de visites à domicile. La majorité des recours à ce service s'effectuent néanmoins au sein de chacune des communautés de communes. On observe cependant des taux de recours non négligeables à l'extérieur de ces territoires. Ce taux est de 36,2 % pour Louvigné-Communauté, en particulier vers Fougères, Saint-James et, dans une moindre mesure, Montours. Le taux de recours au service à l'extérieur de la communauté de communes de la baie du Mont-Saint-Michel est de 26%, en particulier vers Dol-de Bretagne, Pontorson et Cherrueix.

Même en cas de recours au service en dehors de la communauté de communes, on observe donc que la proximité du service reste un motif de choix très important. Ceci confirme les appréciations recueillies dans les entretiens, qui signalent la saturation de l'offre de service du médecin au sein des deux communautés de communes et le recours contraint à un service plus éloigné du domicile.

Fig. 7 : Communes fréquentées pour le médecin



Le coiffeur

Le coiffeur, service utilisé par plus de 80% de la population à des fréquences relativement espacées (76% moins d'une fois par mois), est un service auquel les usagers ont accès majoritairement avec leur véhicule personnel (59,1%), et secondairement à pied (27,2%).

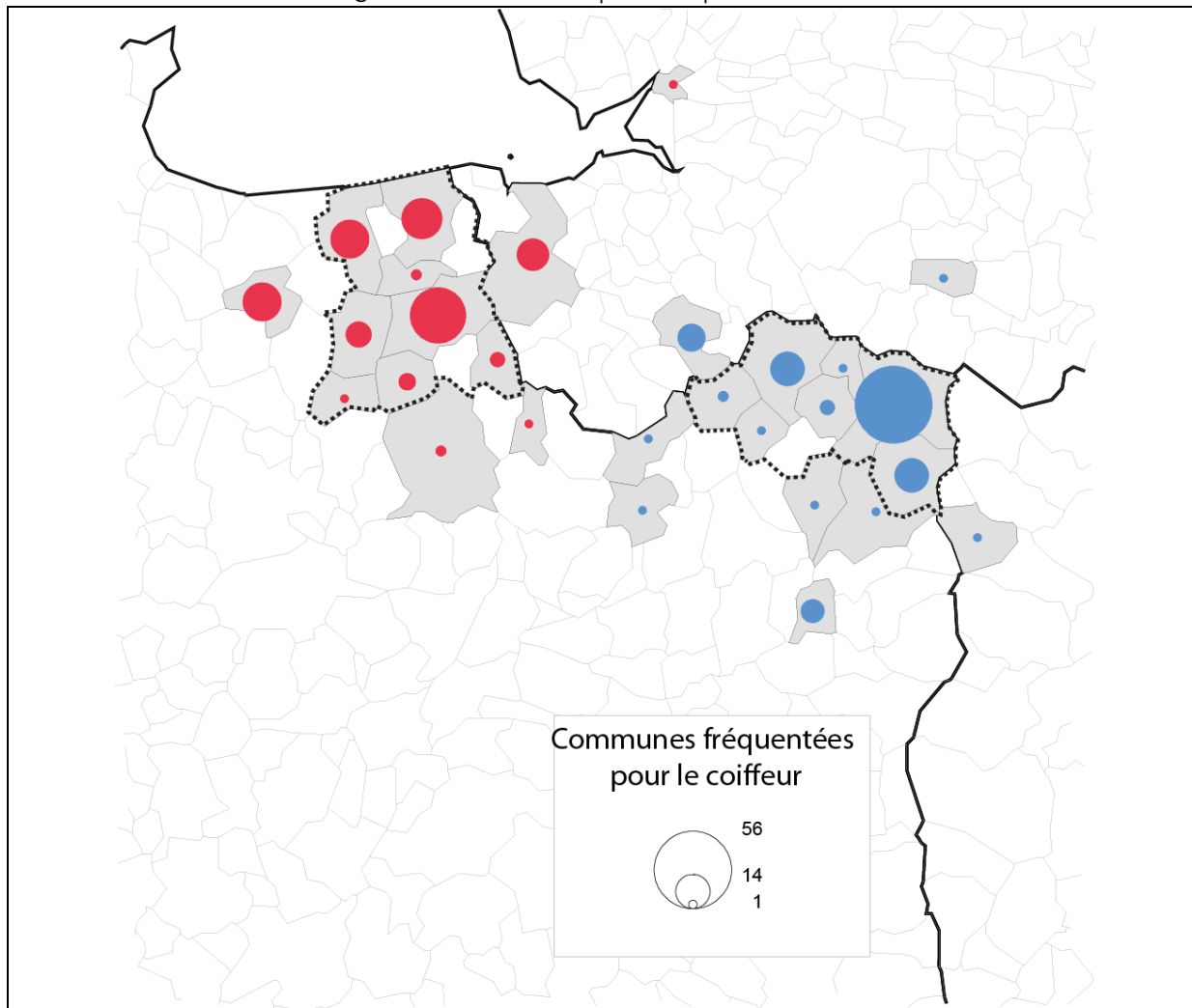
Les motifs de choix reposent sur la proximité pour plus d'un tiers des répondants, tandis que la qualité du service et l'habitude interviennent en deuxième et troisième rang. Cela explique que le rayon de recours au coiffeur soit globalement restreint à la communauté de communes ou à ses alentours.

A peu près la moitié des usagers interrogés se rendent dans leur commune pour le service de coiffeur, 56,7% dans la communauté de commune de Louvigné-Communauté, 48,7% dans la communauté de communes du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel.

La carte montre une polarisation des chefs-lieux dans la répartition des usagers, du fait d'une concentration des salons de coiffure dans ces communes. On note que la polarisation est relativement plus prononcée pour Louvigné-du-Désert que pour Pleine-Fougères, en lien avec une dispersion plus grande des lieux de recours au coiffeur pour les habitants du territoire de la communauté de communes du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel. En effet, l'attractivité de Dol-de-Bretagne et de Pontorson n'est pas négligeable pour les habitants de cette communauté de communes, celle de Fougères et de Saint-James pour l'autre communauté de communes.

Les services à domicile ne sont pas négligeables dans l'offre, ce qui fait que plusieurs communes des deux territoires apparaissent comme des lieux de fréquentation du coiffeur sans qu'il s'y trouve un salon. On interprète alors les chiffres de fréquentation relativement à la taille démographique de la commune (clientèle des services à domicile).

Fig. 8 : Communes fréquentées pour le coiffeur



Le distributeur automatique de billets (DAB)

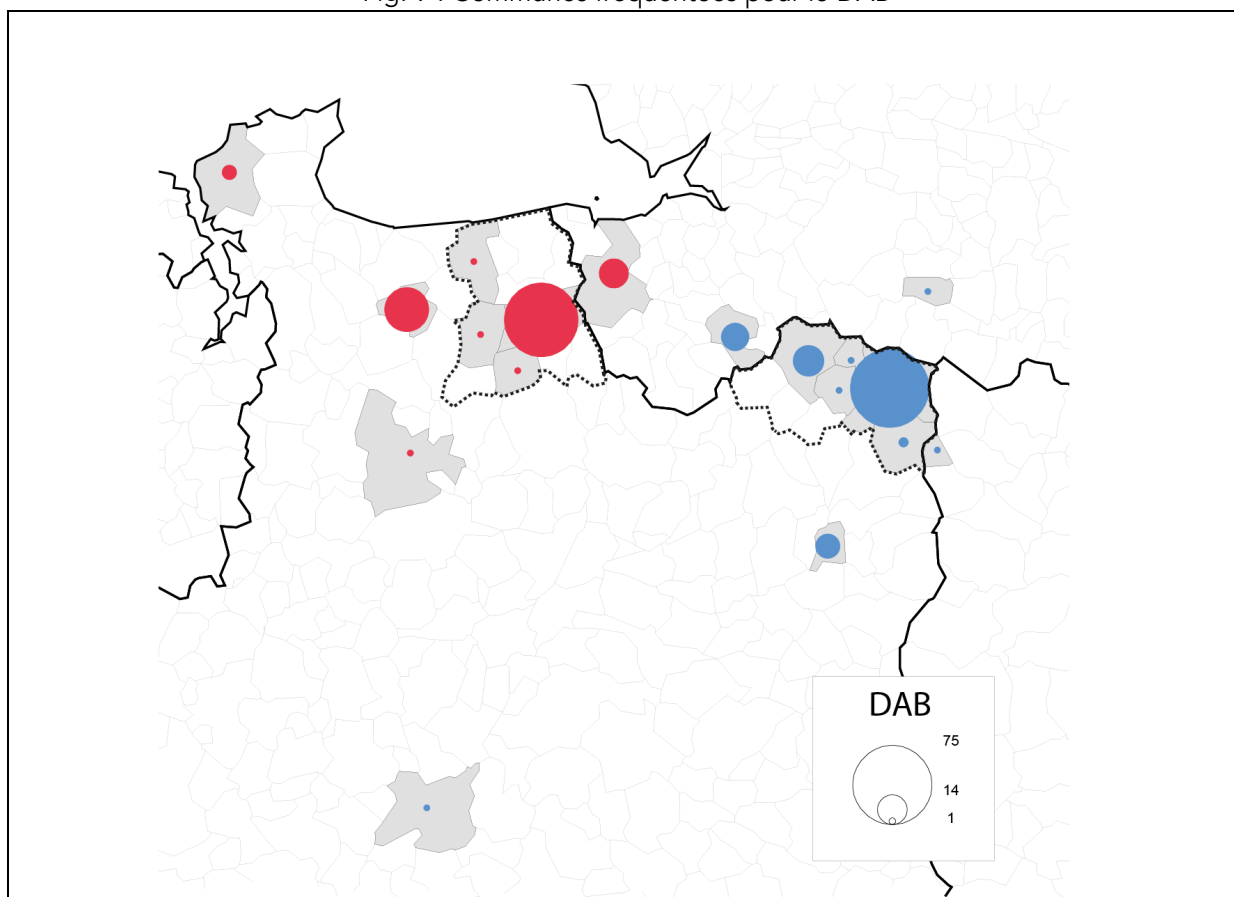
Le DAB est un service qui concerne 85 % de la population enquêtée mais qui nécessite très fréquemment un déplacement. En effet, dans 70 % des cas, le service est fréquenté en dehors de la commune de résidence, principalement sur les deux chefs-lieux des communautés de communes étudiées (Pleine-Fougères : 29 % et Louvigné-du-Désert : 22 %), mais également sur des pôles extérieurs (Dol-de-Bretagne : 17 %, Pontorson : 9 %, Saint-James : 7,5 % et Fougères : 6 %).

Le choix du DAB le plus proche de son domicile est majoritaire (59,5 %) même si pour certains usagers l'habitude (15,3 %) et l'absence de choix (13,7 %) sont également évoqués. Le service rendu répond globalement aux besoins des usagers puisque 78,3 % d'entre eux déclarent être plutôt

satisfaits ou très satisfaits. Néanmoins, c'est un service qui engendre le recours à la voiture personnelle dans 79 % des cas ou un déplacement à pied (18 %) pour ceux qui bénéficient du service sur leur commune de résidence.

La localisation des distributeurs structure inévitablement les pratiques. La carte révèle une forte polarisation des chefs-lieux communautaires et des pôles extérieurs, même si quelques communes bénéficient d'une offre minimale de services, notamment lorsque certains commerces de proximité proposent des retraits d'argent liquide (points bleu et vert, relais bancaires...). Les pratiques sont assez polarisées, d'autant plus que le service proposé par un DAB est assez standardisé d'un lieu à un autre.

Fig. 9 : Communes fréquentées pour le DAB



Le supermarché

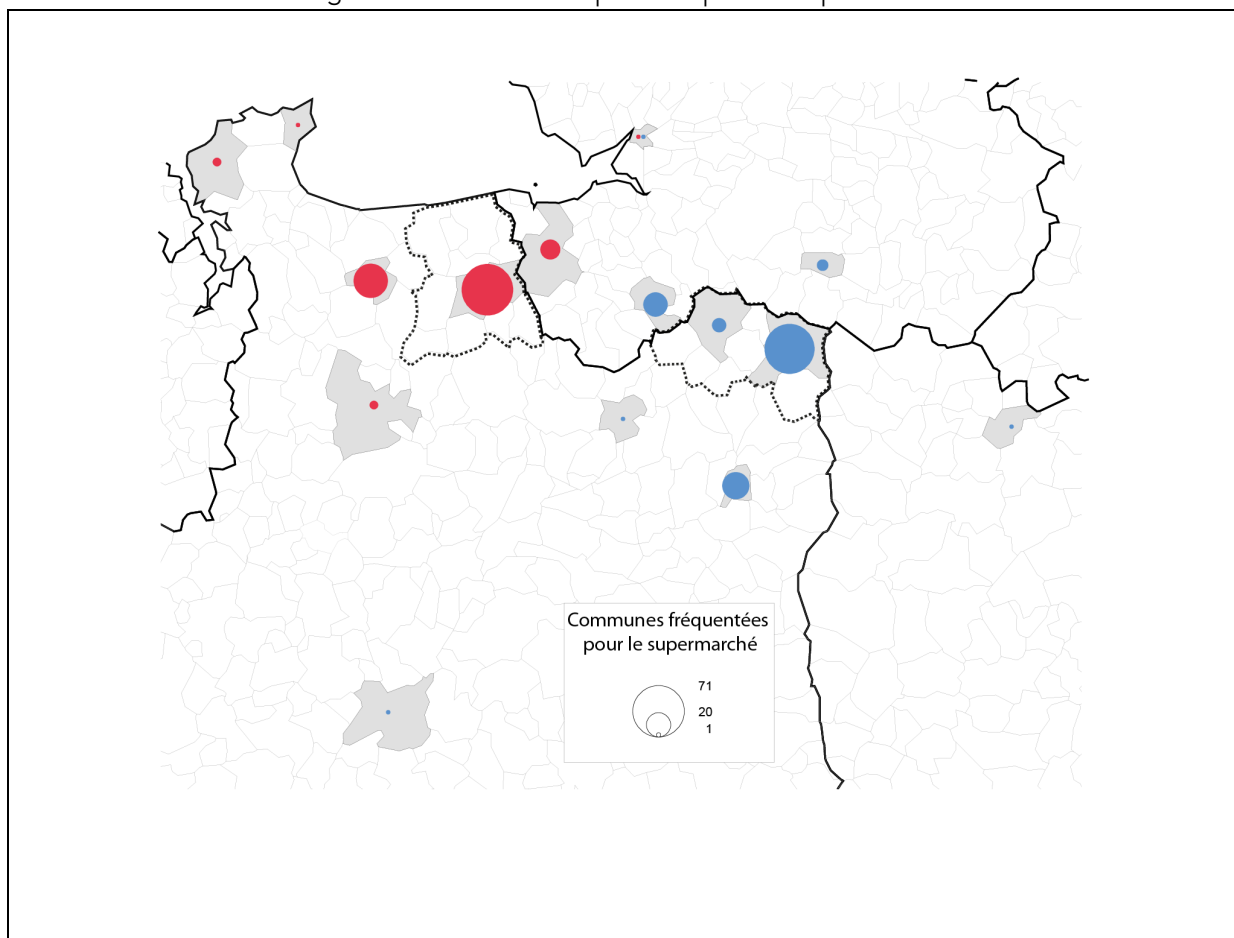
Concernant le recours aux supermarchés, aussi bien pour Louvigné-Communauté que pour la Baie du Mont-Saint-Michel, il convient de souligner la place importante des chefs lieux mais aussi le rôle secondaire des pôles extérieurs :

- Pour Louvigné-Communauté, on remarque la place importante de Louvigné-du-Désert et celle plus faible de Saint-Georges-de-Reintembault. On note, ensuite, un recours au supermarché en dehors de la communauté voire même du département/région, par exemple à Fougères, Saint-James, Saint-Brice-en-Coglès, et Rennes.

- Pour la Baie du Mont-Saint-Michel, les supermarchés de Pleine-Fougères sont les seuls du canton à attirer la population. Vient ensuite le recours aux supermarchés de Dol, de Pontorson, et dans une moindre mesure, de Cancale, Saint-Malo, de Combourg et d'Avranches.

Pour conclure, il convient de souligner la relative proximité des lieux de pratique à quelques exceptions près (Rennes, Saint-Malo, Avranches...). La proximité du domicile est le premier motif invoqué par les enquêtés (53,6 %), avant l'habitude (15,1 %) et la qualité du service proposé (11 %). Les déplacements vers le supermarché s'effectuent à 89 % en mobilisant le véhicule personnel et dans 60 % des cas une à deux fois par semaine.

Fig. 10 : Communes fréquentées pour le supermarché



Le cinéma

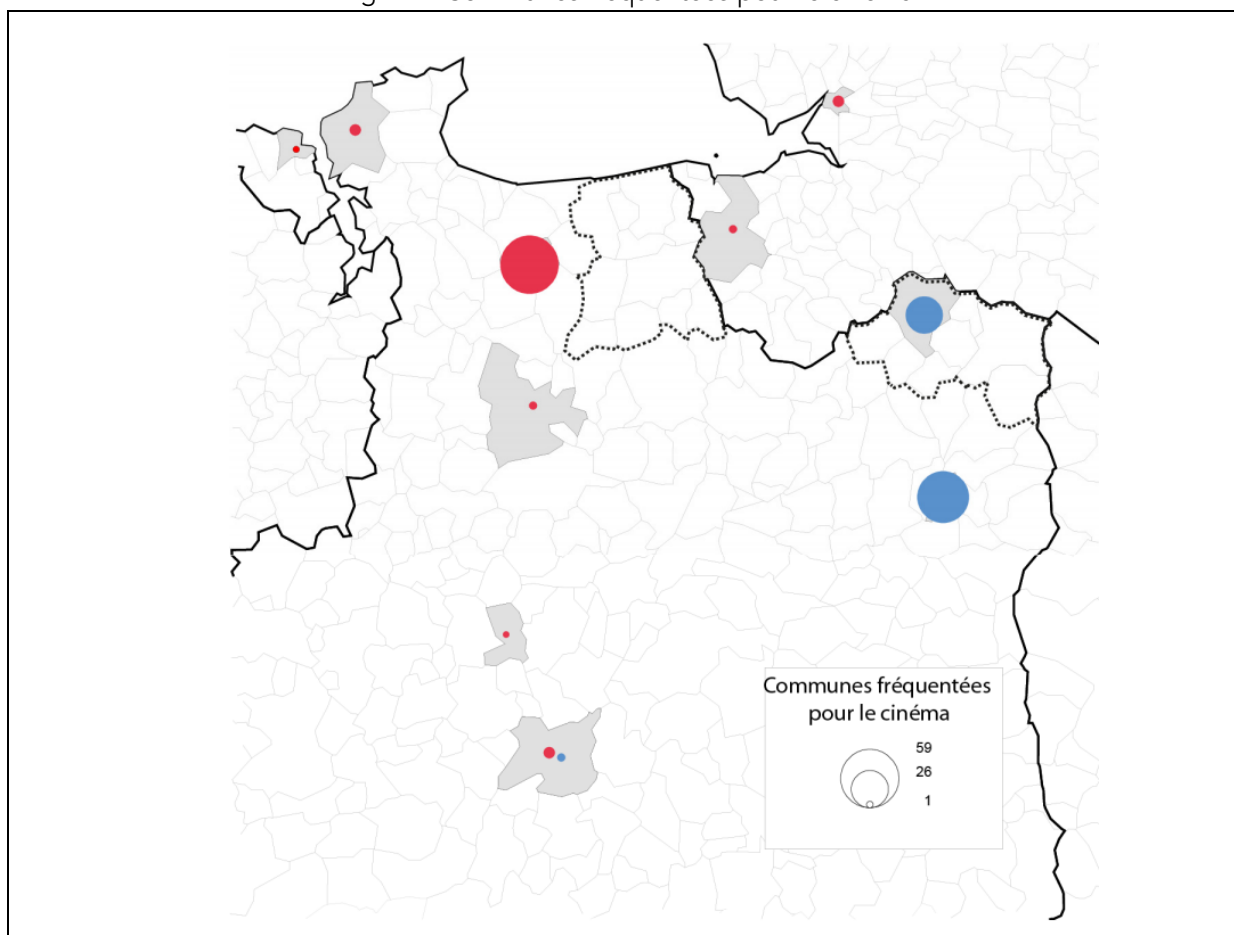
Les études statistiques relatives aux pratiques culturelles des Français montrent que la fréquentation du cinéma est une des pratiques culturelles les plus courantes parmi celles qui se déroulent hors du domicile. Sur les deux territoires de l'enquête, 52,2% des individus interrogés déclarent l'utiliser.

Les données recueillies auprès des habitants des communautés de communes du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel et de Louvigné-Communauté inclinent à penser que le niveau de pratique est influencé par la présence de l'équipement sur le territoire intercommunal. Les habitants de Louvigné-

Communauté, qui bénéficient d'un cinéma à Saint-Georges-de-Reintembault, sont en effet davantage usagers du cinéma que les habitants de la communauté de communes du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel. Toutefois, de nombreux autres facteurs peuvent jouer sur la fréquentation de ces équipements culturels.

En revanche, la carte montre que la présence d'un cinéma sur le territoire intercommunal limite la dispersion des pratiques. Sur la communauté de communes du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, les usagers du cinéma sont contraints à sortir de la communauté de communes. Si le cinéma de Dol-de-Bretagne attire près de huit usagers sur dix, on note pour le reste un éclatement des lieux de pratique. Sur Louvigné-Communauté, deux pôles importants se dégagent : les usagers du cinéma se déplacent à Fougères, à Saint-Georges-de-Reintembault. Les motivations diffèrent alors selon les territoires : les usagers de la communauté de communes du Pays de la Baie du Mont-St-Michel mettent en avant une logique de proximité tandis que ceux de Louvigné-Communauté ajoutent celle de la qualité du service.

Fig. 11 : Communes fréquentées pour le cinéma



Et internet ?

Les résultats de l'enquête révèlent que la pratique d'internet fait désormais partie intégrante du quotidien des répondants, avec 54,2 % des enquêtés déclarant l'utiliser tous les jours et 12,1 % plusieurs fois par semaine. Ce premier résultat ne doit pas masquer pour autant le fait qu'un quart

des enquêtés ne l'utilise jamais. La pratique s'effectue principalement au domicile, même si les différences entre les deux communautés de communes sont sensibles : 94,2 % des habitants de Louvigné-Communauté contre seulement 78,3 % dans le pays de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Tab. 9 : La pratique d'internet

	Echantillon total		Echantillon du Pays de la Baie du Mont-St-Michel		Echantillon de Louvigné-Communauté	
Fréquence d'utilisation						
Tous les jours	54,2 %		55,4 %		53,1 %	
Plusieurs fois par semaine	12,1 %		13,5 %		10,7 %	
Une fois par semaine	5,7 %		6,8 %		4,7 %	
Moins d'une fois par sem.	3,0 %		2 %		4,0 %	
Jamais	25 %		22,3 %		27,5 %	
Lieu d'utilisation						
Au domicile	84,4 %		78,3 %		94,2 %	
Sur le lieu de travail	10,3 %		14,5 %		3,5 %	
Chez un proche	2,7 %		2,9 %		2,3 %	
Autre	2,6 %		4,3 %		0 %	
Usages principaux						
Communication	23,2 %		23,6 %		22,8 %	
Information	22,9 %		23,3 %		22,5 %	
Démarches admin.	18,6 %		18,4 %		18,9 %	
Loisirs	15,4 %		14,8 %		16,2 %	
Achats divers	15,2 %		14,5 %		15,9 %	
Autres	4,6 %		5,4 %		3,7 %	
Qualité de la connexion						
Très bonne	11,7 %	56,1 %	13,5 %	53,5 %	9,7 %	58,2 %
Plutôt bonne	44,4 %		40,5 %		48,5 %	
Ni bonne, ni mauvaise	22 %	21,9 %	20,7 %	25,3 %	23,3 %	18,5 %
Plutôt mauvaise	14,5 %		19,8 %		8,7 %	
Très mauvaise	7,4 %		5,5 %		9,8 %	

Les usages les plus fréquents déclarés éclairent sur la nature des pratiques. La communication (messagerie électronique, forum des discussions...) et la recherche d'informations arrivent en tête, suivies des démarches administratives. Les loisirs (jeux, streaming...) et les pratiques d'achat sont un peu moins développés. Ceux qui n'utilisent pas internet convoquent deux principaux types d'arguments explicatifs : soit ils disent ne pas en avoir besoin et/ou ne pas s'y intéresser, soit ils déclarent ne pas avoir le matériel ou la connexion pour pouvoir le faire.

La qualité de la connexion est majoritairement qualifiée de bonne (44,4 %), voire très bonne (11,7 %). Quelques différences s'observent néanmoins entre les deux communautés de communes, les opinions négatives étant très nettement supérieures sur le Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel. La mauvaise qualité de la connexion est soulignée à plusieurs reprises dans les entretiens, de même que l'impossibilité d'accès dans certains lieux publics (bibliothèque, mairie...).

Section 5.

Eléments de conclusion

Ce travail d'enquête a permis d'appréhender plus finement le recours aux services des populations vivant en milieu rural. A ce stade de l'analyse, les résultats permettent en effet de dégager quelques éléments de conclusion, à prendre en compte dans la réflexion sur la définition de schémas de services communautaires.

Il convient tout d'abord de rappeler que certains domaines de préoccupations sont plus sensibles que d'autres. Les réponses au questionnaire révèlent une hiérarchie implicite des services attendus, avec une importance toute particulière accordée aux services de santé et de chalandise. Dans les deux territoires, le médecin, la pharmacie, le supermarché et le commerce de proximité demeurent des services très fréquemment utilisés et pour lesquels les attentes des populations sont fortes. Ceci est tout autant visible dans les pratiques que dans les services considérés comme manquants. Cela permet de dégager une forme de hiérarchisation des services, certains apparaissant comme devant être proches du domicile et d'autres comme pouvant en être plus éloignés. Les résultats montrent de ce point de vue l'importance accordée aux services de santé, dont le médecin généraliste, et aux services de chalandise avec une différence sensible entre les deux territoires. Cette hiérarchisation implicite des services attendus à proximité peut être mise en relation avec les modalités d'organisation de la vie quotidienne des ménages. Les services qui sont les plus régulièrement fréquentés (chalandise, commerce) ainsi que ceux dont dépendent la sécurité des population (santé) sont souvent attendus à des distances-temps assez courtes par rapport au domicile. A l'inverse, pour les équipements et services utilisés plus occasionnellement, le degré d'exigence de proximité est plus faible.

Toutefois, la présence d'un service sur un territoire n'est pas le seul élément pris en compte par les populations. D'autres éléments déterminent en effet la nature de la relation aux services. La qualité de la prestation fournie, l'habitude et la fidélité, l'absence de choix et la configuration des réseaux de services influencent directement les pratiques des populations. Le cas du médecin généraliste en constitue un très bon exemple : la proximité est relativisée par l'attachement accordé à la qualité et à la fidélité au praticien. Dans ce cas, l'exigence de proximité est beaucoup moins prononcée.

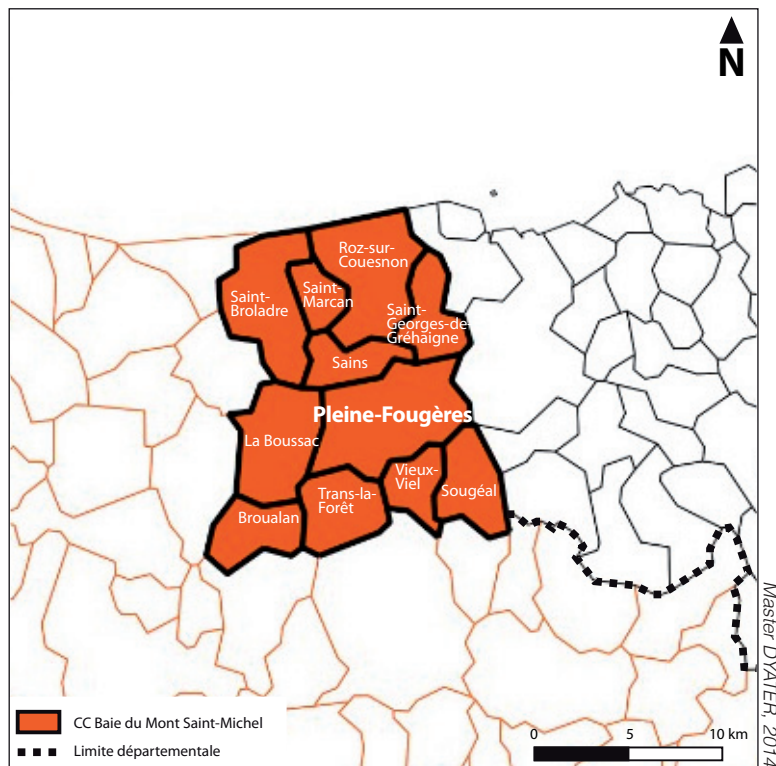
Ces travaux montrent également l'importance des questions de mobilité dans le recours aux services. C'est une dimension particulièrement sensible en milieu rural, d'autant plus dans une région d'habitat dispersé comme l'Ouest de la France. L'accessibilité au service est une dimension centrale dans l'appréciation du degré de satisfaction des usagers. D'une part, la majorité des habitants enquêtés utilisent des services extérieurs à leur commune de résidence, et d'autre part, le recours à la voiture personnelle est la principale modalité d'accès retenue par les habitants des deux communautés de communes. Cette dimension doit impérativement être intégrée dans la configuration des politiques de préservation des services en milieu rural.

Ces différents éléments montrent que, derrière un niveau de satisfaction globalement élevé des personnes interrogées, quelques points sensibles se dégagent. Ils doivent être placés au cœur des réflexions politiques en cours pour construire les réponses les plus adaptées aux besoins des populations et permettre l'adaptation de l'offre actuelle de services aux formes territoriales, démographiques et sociales locales. Certains services peuvent ainsi être considérés comme devoir être nécessairement proches et/ou accessibles, comme le traduit la notion de « panier minimum » de services. Dans cette optique, il devrait être possible de distinguer une gamme de services de pertinence communale, d'autres d'envergure intercommunale dont la prise en charge financière serait partagée (exemple de certains équipements sportifs, culturels ou sociaux). C'est une invitation à coordonner plusieurs niveaux d'échelles. Les pratiques de services décrites à partir des communes fréquentées par les populations enquêtées montrent que certains usages se réalisent à l'intérieur de la communauté de communes alors que d'autres se déploient sur des bassins plus étendus, ce qui autorise des réflexions à l'échelle intercommunautaire dans la définition des futures politiques de services.

Compte tenu de ces paramètres, les réponses politiques doivent s'inscrire dans une logique d'organisation à différents niveaux, où l'on peut considérer qu'une partie des services doit se trouver dans la commune de résidence ou dans une commune voisine avec des moyens d'accès prévus par la collectivité. Il en va ainsi des services municipaux bien sûr (état-civil, éclairage public, voirie) nécessaires à un service public de proximité. Mais aussi, à l'échelle intercommunale, des services peuvent fonctionner en réseau dans plusieurs communes (assistantes maternelles, relais point emploi par exemple) selon des horaires complémentaires ou être répartis dans des pôles de référence (point CAF, collège, trésorerie). On peut d'ailleurs concevoir de regrouper les services publics autour d'un point multiservices dans ces pôles, qui peuvent être, lorsqu'ils sont mis en œuvre par l'échelon intercommunal, déclinés selon les services dans plusieurs communes du territoire communautaire. Ce type de choix d'implantation doit être conçu à une double échelle en milieu rural, celle des Communautés de communes et celle des Pays. Cela implique qu'il y ait une bonne articulation des politiques stratégiques d'aménagement et de promotion des services entre les deux échelles de développement local concernées pour éviter les lacunes ou les doublons, ou bien encore les coûts supplémentaires pour les collectivités (tels que les coûts de transports en commun pour accéder aux services par exemple).

Section 6.
Annexes

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL



Communauté de communes :

Baie du Mont Saint-Michel

Nombre de communes :

11

Population totale :

8 480 habitants

Densité :

46 hab/km²

Superficie :

184,17 km²

Chef-lieu :

Pleine-Fougères

Commune la plus peuplée :

Pleine-Fougères, 1 971 habitants

Données de 2009 issues de l'INSEE

Situation générale

PORTRAIT SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

L'évolution récente de la population n'est pas homogène entre 1968 et 2009. Entre 1968 et 1999, la population de la communauté de communes de la pleine Fougères diminue. Puis l'évolution démographique affiche une croissance continue de la population entre 1999 et 2009 (+ 564 habitants). Le territoire connaît depuis 1999 une variation annuelle de population assez élevée, en effet celle-ci est de +0.7% en dix ans. Cela peut s'expliquer par le fait, d'une évolution du solde migratoire et naturel. En 1982, le solde migratoire s'égalise avec le solde naturel, d'où une variation annuelle moyenne nulle de la population à cette période. Depuis 1982, le solde migratoire de l'EPCI de la Baie du Mont-Saint-Michel enregistre continuellement un nombre d'entrée sur le territoire supérieure au nombre de sorties (solde migratoire de 0,8% entre 1999 et 2009), cette tendance continue présente un impact sur la variation annuelle moyenne de la population, également positive depuis 1990 (+0,2% entre 1990 et 1999, +0,7% entre 1999 et 2009).

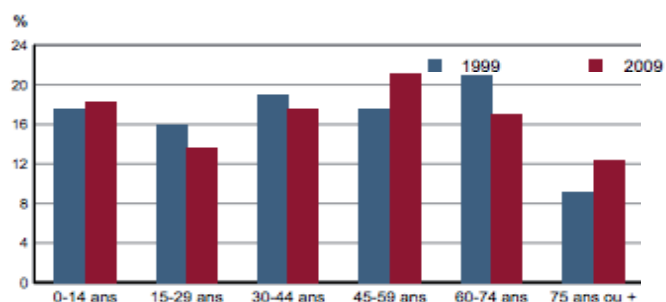
Le diagramme en barres nous fait observer un vieillissement important de la population de la communauté

	1982	1990	1999	2009
Population	7 806	7 802	7 679	8 243
Densité moyenne (hab/km ²)	42,4	42,4	41,7	44,8

Evolution démographique - source INSEE, 2011

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009
Variation annuelle moyenne de la population en %	-1,3	-0,7	+0,0	-0,2	+0,7
- due au solde naturel en %	-0,1	-0,3	-0,3	-0,3	-0,1
- due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,2	-0,4	+0,3	+0,1	+0,8
Taux de natalité en %	12,4	10,8	11,2	9,5	11,1
Taux de mortalité en %	13,2	14,1	13,9	12,1	11,9

Indicateur démographique - source INSEE, 2011



Population par tranche d'âge - source INSEE, 2011

de communes de la Baie du Mont-Saint-Michel, plus de la moitié de la population a en effet 45 ans et plus. Depuis 1968, la taille moyenne des ménages a diminué continuellement pour atteindre une moyenne de 2,2 occupants par résidence principale en 2009. Cela peut s'expliquer par le taux important des ménages d'une seule personne, ces derniers représentent presque un tiers de l'ensemble des ménages en 2009. Le nombre de couple sans enfant est également à la hausse contrairement à celui des couple avec enfant (34,4% des couples n'ont pas d'enfant, contre 27,3% ayant au moins un enfant).

La structure socio-professionnelle des ménages de la communauté de communes Baie du Mont-Sait-Michel révèle l'importance de la part des retraités, qui représente presque la moitié des ménages et continue de progresser légèrement. Notons également la structure des catégories socio-professionnelles révèle une progression du poids des ouvriers, ces dernies représentant la catégorie la plus représentative du territoire.

	Nombre de ménages			
	2009	%	1999	%
Ensemble	3 627	100,0	3 232	100,0
Ménages d'une personne	1 149	31,7	1 032	31,9
- hommes seuls	378	10,4	392	12,1
- femmes seules	770	21,2	640	19,8
Autres ménages sans famille	77	2,1	48	1,5
Ménages avec famille(s)	2 401	66,2	2 152	66,6
dont la famille principale est :				
- un couple sans enfant	1 247	34,4	992	30,7
- un couple avec enfant(s)	990	27,3	980	30,3
- une famille monoparentale	165	4,5	180	5,6

Ménages selon la structure familiale - source INSEE, 2011

	2009	%	1999	%
Ensemble	2 422	100,0	2 160	100,0
Aucun enfant	1 380	57,0	1 164	53,9
1 enfant	406	16,8	396	18,3
2 enfants	419	17,3	352	16,3
3 enfants	160	6,6	188	8,7
4 enfants ou plus	56	2,3	60	2,8

Familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans - source INSEE, 2011

PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE

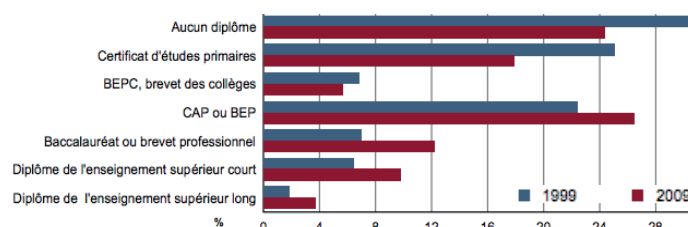
Entre 1999 et 2002, le nombre d'actifs a légèrement augmenté et notamment la part des actifs avec emploi. Cette évolution s'explique par l'augmentation démographique qui s'opère au sein de la communauté de communes de Pleines-Fougères. Cela reflète l'installation de ménages composés majoritairement d'actifs. L'évolution du nombre de chômeurs est quasiment nulle, le taux d'évolution étant de 0,1 point entre 1999 et 2009 ; en 2009, 7,1 % des actifs du territoire sont au chômage.

La part de population active qui travaille dans sa commune de résidence a diminué au cours de ces 10 dernières années, elle représente 27,5 % des actifs travaillant en 2009 contre 34 % en 1999. Cela traduit une forte mobilité domicile-travail (mouvement pendulaire) avec 72,5 % des actifs travaillant en dehors de de leur commune de résidence. Une majorité de la population exerce leur activité professionnelle dans le département. En 10 ans, le nombre d'actifs sur le territoire de la communauté de communes Baie du Mont-Saint-Michel a augmenté. Leur répartition par catégorie socio-professionnelle monte une évolution assez nettement de la part des ouvriers et des employés ainsi que celle des professions intermédiaires. A l'inverse, la part des agriculteurs et des artisans commerçants a diminué.

En ce qui concerne les diplômes des individus en âge de travailler sur le territoire, une grande partie d'entre eux (26%) ont un niveau CAP ou BEP en 2009, il s'agit d'une nette augmentation par rapport aux résultats de 1999.

	Ménages		Population des ménages	
		%		%
Ensemble	3 627	100,0	8 169	100,0
Agriculteurs exploitants	176	4,9	528	6,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	125	3,4	392	4,8
Cadres et professions intellectuelles sup.	130	3,6	309	3,8
Professions intermédiaires	277	7,6	787	9,6
Employés	249	6,9	613	7,5
Ouvriers	769	21,2	2 340	28,6
Retraités	1 749	48,2	2 829	34,6
Autres pers. sans activité professionnelle	153	4,2	371	4,5

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de référence en 2009 - source INSEE, 2011



Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus - source INSEE, 2011

	2009	1999
Ensemble	4 851	4 514
Actifs en %	69,1	65,3
dont :		
actifs ayant un emploi en %	62,0	57,9
chômeurs en %	7,1	7,0

Part des actifs en 2009 - source INSEE, 2011

D'un côté nous pouvons noter que la part des personnes sans diplômes a également diminué en 10 ans, tandis que 30% des personnes en âge de travailler n'avaient pas de diplôme en 1999, cette part représente 24% en 2009. Enfin, le taux d'enseignement supérieur est peu présent sur le territoire.

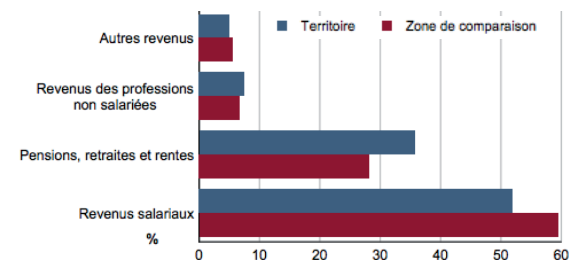
Le revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2009 était de 17 698€, il est nettement inférieur à celui observé en Ille-et-Vilaine qui est de 23 280€. La part des foyers fiscaux imposables est inférieure de 13,8 points à celle observée en Ille-et-Vilaine. Le rapport inter décile des revenus des ménages par unité de consommation permet d'opérer une mesure des inégalités entre les ménages, celui de la communauté de communes de Pleines-Fougères est de 4, contre 4,1 en Ille et vilaine, le territoire est donc dans la moyenne du département. La médiane des revenus déclarés par unité de consommation est de 15 996€ contre 19 043€ au niveau départemental. La part des pensions, retraites et rentes est élevé, cela peut en effet s'expliquer par l'importance de la part des habitants de plus de 60 ans.

	2009	%	1999	%
Ensemble	3 019	100,0	2 623	100,0
Travaillent :				
dans la commune de résidence	831	27,5	893	34,0
dans une commune autre que la commune de résidence	2 188	72,5	1 730	66,0
située dans le département de résidence	1 605	53,2	1 145	43,7
située dans un autre département de la région de résidence	62	2,1	43	1,6
située dans une autre région en France métropolitaine	506	16,8	539	20,5
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	14	0,5	3	0,1

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi dans la zone - source INSEE, 2011

Revenus	La CC Pleine Fougères - Baie du Mont Saint Michel (243500576)	Ille-et-Vilaine (35)
Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2009, en euros (1)	17 698	23 280
Foyers fiscaux imposables en % de l'ensemble des foyers fiscaux en 2009 (1)	41,7	55,5
Médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation en 2010, en euros (2)	15 996	19 043

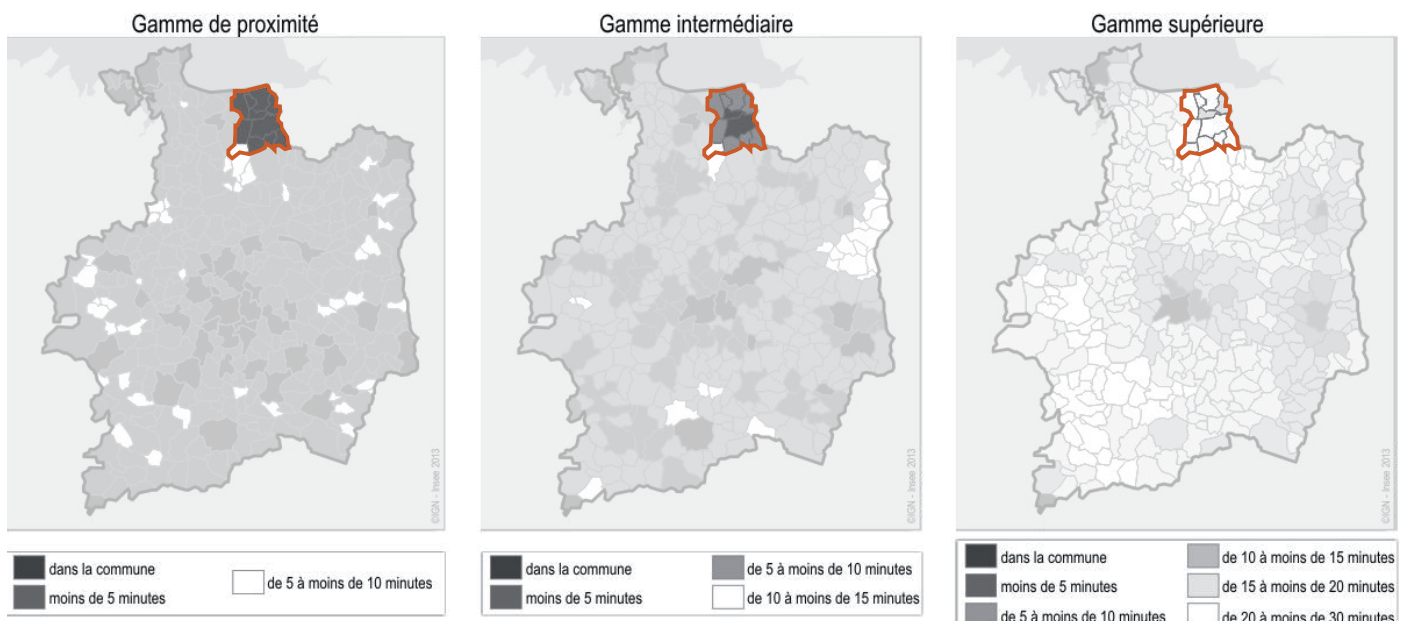
Revenu et ménages fiscaux en 2009 - source INSEE, 2011



Ménages : structure des revenus déclarés en 2010 - source INSEE, 2011

DESCRIPTION RAPIDE DE L'OFFRE DE SERVICES DU TERRITOIRE

Les équipements et réseaux :



Temps d'accès moyens à des équipements d'utilité publique ou de besoins courants - source INSEE, 2014

Comme le montre l'étude de l'INSEE, dans la présence de services, le département est assez homogène, en ce qui concerne le territoire de l'EPCI de la Baie du Mont-Saint-Michel, les services sont très présents. Il s'agit surtout des services de proximité car la densité de services de gammes intermédiaire et supérieur est plus faible. Cette disparité sur le territoire est visible par rapport au temps d'accès à ces équipements, la moyenne du temps d'accès à ces services est plus importante que la moyenne départementale (plus de 17 minutes par rapport à la moyenne du département). Cette temporalité s'explique du fait que les services, excepté ceux de proximité, sont généralement situés dans les pôles urbains ou dans la métropole rennaise.

En ce qui concerne les services de proximité, l'ensemble de la communauté de communes Baie du Mont-Saint-Michel à un temps d'accès moyen aux services inférieurs à cinq minutes, excepté la commune de Broualan dont le temps d'accès à ce type de services est de cinq à dix minutes. Les communes sont inégalement desservies par en termes de services intermédiaires. Seule la commune de Pleine-Fougère et Sain ont accès à ces services en moins de cinq minutes. Les habitants des autres communes mettent entre cinq à dix minutes pour accéder aux services

de cette gamme. Une nouvelle fois, la commune de Broualan présente un temps d'accès à ces services plus long. Enfin c'est en termes de services supérieurs que le territoire est moins desservi par rapport au reste du département. L'ensemble des communes de l'EPCI met plus de quinze minutes à accéder à ces services.

Le service de transport reliant les différentes communes entre elles ainsi que les communes voisines est un service de bus appelé Gallo'bus. Le territoire ne comporte pas gare, la plus proche se trouve dans la commune de Dol-de-Bretagne, située à une vingtaine de kilomètres de Pleine-Fougères.

Le réseau Internet est accessible sur le territoire de la communauté de communes Baie du Mont Saint-Michel depuis 2004 seulement. Quatre Nœuds de Raccordement d'Abonnés (NRA) ADSL permettent ainsi à toute la communauté de communes Baie Saint-Michel d'avoir accès aux services Internet. Toutefois, ces quatre nœuds ne permettent pas au territoire d'avoir la télévision à l'aide l'Internet, seule Pleine-Fougères bénéficie de ce type de services.

Les compétences de la communauté:

Action sociale : Accueil de formations décentralisées et Pôle Emploi.

Aménagement de l'espace : SCOT avec le syndicat mixte du Pays de Saint Malo, ZAC.

Culture et sports : Equipements sportifs et culturels, organisation et animation d'activités culturelles et sportives.

Développement économique : Gestion des zones d'activité économique, atelier relais, bâtiment blanc.

Environnement : Déchets, assainissement non collectif, action sur la mise en valeur et protection de l'environnement.

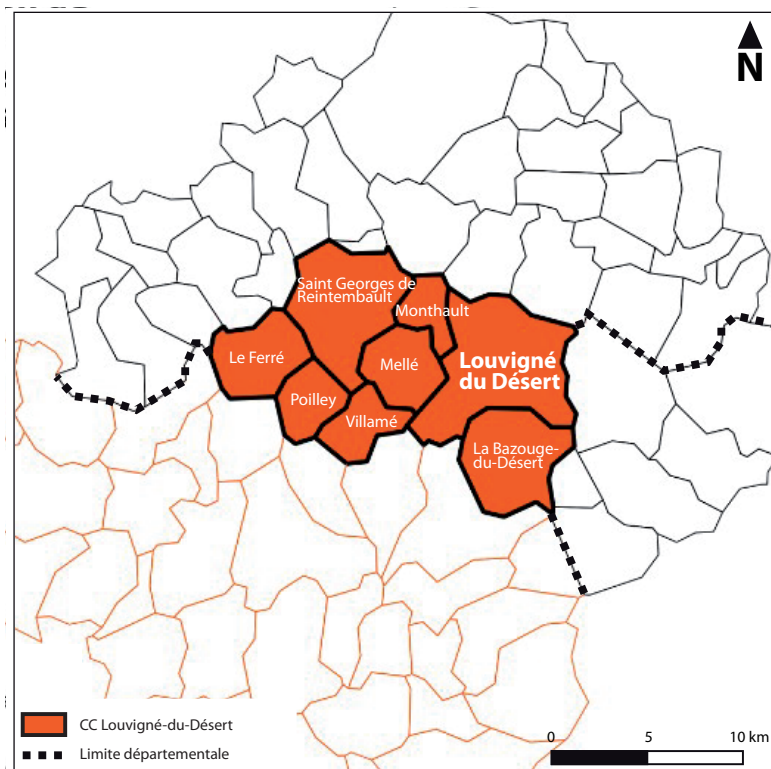
Logement et cadre de vie : PLH, OPAH, création de lotissement pour les communes qui ont une population inférieure à 700 habitants.

Petite enfance, Enfance et Jeunesse : Maison de l'enfant, gestion et animation d'un relais assistante maternelle, halte-garderie, crèche familial, Centre de loisir sans hébergement, Espaces de jeux, Pôle animation famille, mise en place d'activité culturelle, sportive pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse à caractère intercommunale.

Transports : Dans la communauté mais aussi les communautés avoisinantes.

Voierie communautaire : Future zone économique, site touristique et espaces remarquables, déchèterie de la Pleine-Fougères.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT



Communauté de communes :

Louvigné-Communauté

Nombre de communes :

8

Population totale :

8 687 habitants

Densité :

55 hab/km²

Superficie :

159,34 km²

Chef-lieu :

Louvigné-du-désert

Commune la plus peuplée :

Louvigné-du-désert, 3 613 habitants

Données de 2009 issues de l'INSEE

Situation générale

PORTRAIT SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

Louvigné-Communauté connaît une forte baisse de population depuis les années soixante. En effet, elle est passée de 10539 habitants en 1968 à 8798 en 2009, ce qui représente une perte totale de près de 2000 habitants, soit 20% de la population. Cela s'explique tout d'abord par le fort exode rural ayant eu lieu dans toutes les campagnes françaises à cette période et qui est particulièrement visible à Louvigné-Communauté puisque son solde migratoire est négatif. Ajouté à cela, un solde naturel négatif entraîne lui aussi le déclin démographique (le taux de natalité étant de 11‰ et le taux de mortalité de 13‰).

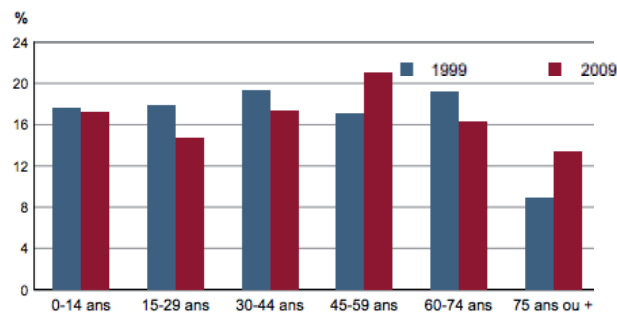
De plus, un autre phénomène pèse sur la structure démographique de la communauté de commune. En effet, elle fait face à un vieillissement significatif de sa population. Les 45-59 ans représentent environ 20% des effectifs et des 60 ans et plus qui sont tout aussi nombreux. Près de 40% de la population a donc plus de 45 ans.

	1982	1990	1999	2009
Population	9 982	9 452	8 939	8 798
Densité moyenne (hab/km ²)	62,6	59,3	56,1	55,2

Evolution démographique - source INSEE, 2011

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,3	-0,4	-0,7	-0,6	-0,2
- due au solde naturel en %	+0,4	+0,2	+0,0	-0,1	-0,2
- due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,7	-0,6	-0,7	-0,5	+0,0
Taux de natalité en ‰	15,9	13,8	12,3	10,6	11,2
Taux de mortalité en ‰	11,9	12,1	12,4	12,1	13,1

Indicateur démographique - source INSEE, 2011



Population par tranche d'âge - source INSEE, 2011

En 2009, les foyers sont composés en moyenne d'une personne de moins qu'en 1999 et la part des ménages avec 4 enfants ou plus est passée de 3,2 à 1,3 entre 1999 et 2009. Parallèlement, on observe pourtant que le nombre de pièces par maisons augmente (5 pièces et plus 44%, et on passe de 4 à 4,4 pièces en moyenne entre 1999 et 2009).

Par ailleurs, la part des couples sans enfants a fortement augmenté en 10 ans puisqu'elle passe de 51% en 1999 à 56% en 2009. Sur la même période, le nombre de familles avec 4 enfants et plus a quant à lui été divisé par 2,5. On observe donc une évolution dans la composition des ménages et des familles.

	Nombre de ménages			
	2009	%	1999	%
Ensemble	3 647	100,0	3 440	100,0
Ménages d'une personne	1 125	30,9	896	26,0
- hommes seuls	461	12,6	336	9,8
- femmes seules	665	18,2	560	16,3
Autres ménages sans famille	73	2,0	60	1,7
Ménages avec famille(s)	2 449	67,2	2 484	72,2
dont la famille principale est :				
- un couple sans enfant	1 186	32,5	1 096	31,9
- un couple avec enfant(s)	1 053	28,9	1 236	35,9
- une famille monoparentale	210	5,7	152	4,4

Ménages selon la structure familiale - source INSEE, 2011

	2009	%	1999	%
Ensemble	2 453	100,0	2 492	100,0
Aucun enfant	1 379	56,2	1 276	51,2
1 enfant	401	16,4	424	17,0
2 enfants	435	17,7	504	20,2
3 enfants	207	8,4	208	8,3
4 enfants ou plus	31	1,3	80	3,2

Familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans - source INSEE, 2011

PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE

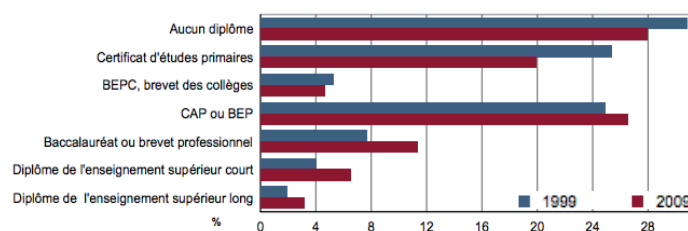
La zone a perdu de nombreux emplois, on passe en effet de 2933 en 1999 à 2538 emplois en 2009. L'indice de concentration d'emploi (rapport entre le nombre d'actifs résidant sur un territoire donné, et le nombre d'emplois dans cette zone.) a ainsi perdu 10 points en l'espace de 10 ans (passant de 83 en 1999 à 72 en 2009) ce qui dénote d'une perte d'attractivité du territoire non négligeable. Toutefois, le taux de chômage en moyenne a baissé d'1 point entre 1999 et 2009 passant de 7,7 à 6,8, ce qui est un bilan très positif compte tenu de la conjoncture économique. Une nuance cependant, on constate de manière constante un écart significatif selon le genre, car si le taux de chômage diminue pour tous, les inégalités hommes/femmes en matière d'emploi n'en sont en rien modifiées, les femmes sont toujours plus nombreuses à la recherche d'un emploi que les hommes.

La CSP la plus représentée est celle des retraités à hauteur de 38% des 15 ans et plus puis les ouvriers avec presque 19%. Ouvriers et employés forment à eux seuls de la moitié des ménages même si les exploitants agricoles sont encore largement représentés (17%).

40,7% des emplois salariés sont concentrés dans l'Administration publique, l'Enseignement, la Santé et l'Action sociale. Commerce, transports, services et industrie en rassemblent près de 50% . On a donc une diversité très limitée des activités économiques dans l'EPCI, ce qui peut constituer un frein au développement local et durable.

	Ménages		Population des ménages	
		%		%
Ensemble	3 647	100,0	8 276	100,0
Agriculteurs exploitants	280	7,7	875	10,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	173	4,8	486	5,9
Cadres et professions intellectuelles sup.	88	2,4	260	3,1
Professions intermédiaires	288	7,9	740	8,9
Employés	206	5,7	486	5,9
Ouvriers	793	21,7	2 317	28,0
Retraités	1 693	46,4	2 830	34,2
Autres pers. sans activité professionnelle	126	3,4	282	3,4

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de référence en 2009 - source INSEE, 2011



Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus - source INSEE, 2011

	2009	1999
Ensemble	5 154	5 394
Actifs en %	72,6	71,2
dont :		
actifs ayant un emploi en %	67,6	65,4
chômeurs en %	4,9	5,5

Part des actifs en 2009 - source INSEE, 2011

Les personnes ayant un emploi et résidant dans la communauté de commune sont seulement 51% à travailler dans leur commune de résidence. Dans les 49% restant, 33% travaillent dans le département de résidence mais dans une commune autre que la leur. Les mobilités quotidiennes et les moyens qu'elles mobilisent sont donc un enjeu majeur pour Louvigné-Communauté.

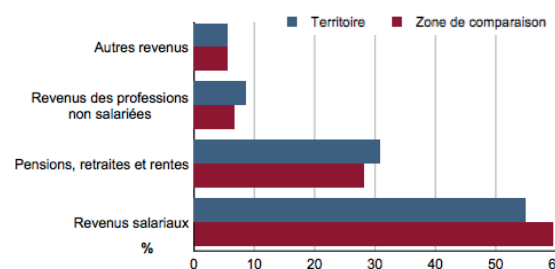
Il y a une nette différence entre le salaire moyen déclaré par les ménages de l'EPCI et celui de l'ensemble de la Région Bretagne. (à peine + de 10euros de l'heure pour Louvigné-Communauté et près de 12,5 pour la Bretagne ce qui représente un écart non négligeable de 2points entre les 2). Cela peut s'expliquer en partie par le manque de formation des actifs. En effet, près de 50% de la population n'a pas de diplôme ou pour diplôme le plus élevé, un certificat d'études primaires et les personnes diplômées du supérieur représentent 9,7% de la population, ce qui est également un témoin du vieillissement de la population.

	2009	%	1999	%
Ensemble	3 511	100,0	3 539	100,0
Travaillent :				
dans la commune de résidence	1 382	39,4	1 800	50,9
dans une commune autre que la commune de résidence	2 129	60,6	1 739	49,1
située dans le département de résidence	1 462	41,6	1 178	33,3
située dans un autre département de la région de résidence	18	0,5	8	0,2
située dans une autre région en France métropolitaine	641	18,3	547	15,5
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	8	0,2	6	0,2

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi dans la zone - source INSEE, 2011

Revenus	La CC Louvigné Communauté (243500535)	Ile-et-Vilaine (35)
Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2009, en euros (1)	17 510	23 280
Foyers fiscaux imposables en % de l'ensemble des foyers fiscaux en 2009 (1)	40,7	55,5
Médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation en 2010, en euros (2)	15 830	19 043

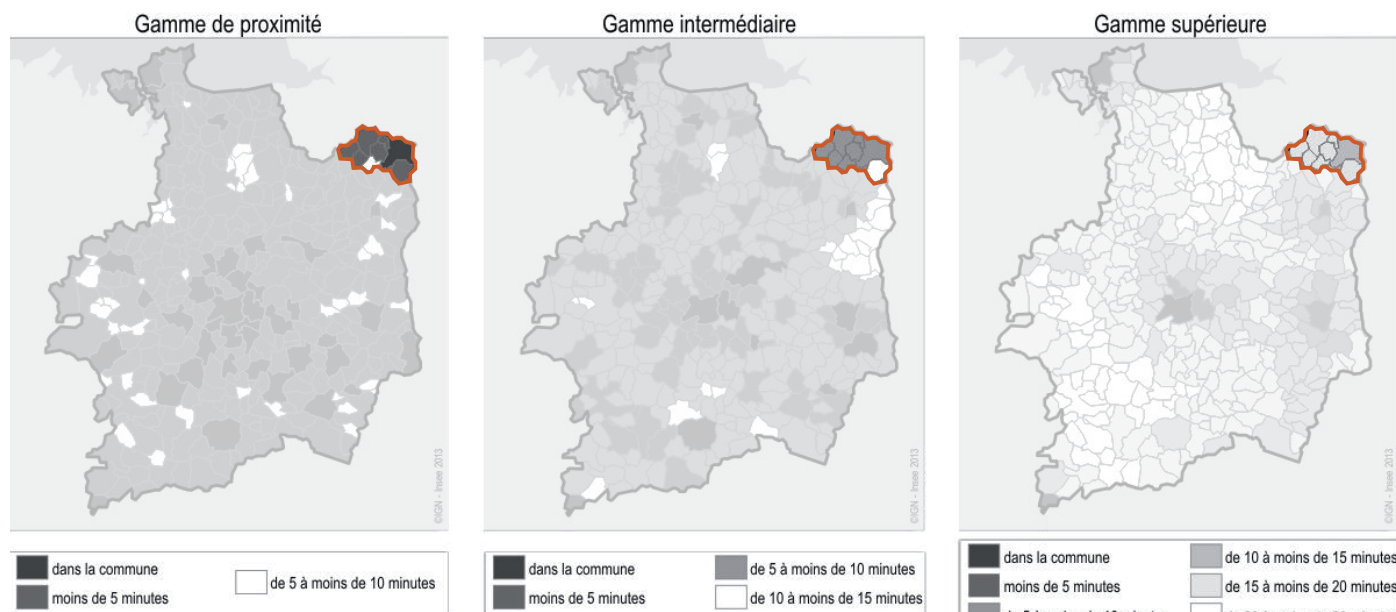
Revenu et ménages fiscaux en 2009 - source INSEE, 2011



Ménages : structure des revenus déclarés en 2010 - source INSEE, 2011

DESCRIPTION RAPIDE DE L'OFFRE DE SERVICES SUR LE TERRITOIRE

Les équipements



Temps d'accès moyens à des équipements d'utilité publique ou de besoins courants - source INSEE, 2014

À travers l'analyse des cartes (ci-dessus) du temps d'accès moyens aux équipements d'utilité publique ou de besoins courants dans Louvigné-Communauté, on peut constater une inégale accessibilité entre les communes. Pour les équipements de gamme de proximité, le temps d'accès moyen à l'ensemble des équipements reste inférieur à 5 minutes sauf dans la commune de Vilamé (jusqu'à 10 minutes). Le chef-lieu de la communauté, Louvigné-du-Désert, est pourvu en équipements de proximité au sein même de sa commune. Le temps d'accès moyen à l'ensemble des équipements de la gamme intermédiaire n'excède pas les 10 minutes sur la totalité des communes sauf pour la commune de Bazouge-du-Désert où il peut aller jusqu'à 15 minutes. Enfin, les temps d'accès aux équipements de la gamme supérieure, est supérieur à 15 minutes pour l'ensemble des communes sauf pour le chef-lieu de la communauté (entre 10 et 15 minutes). Ce qui place le chef-lieu en position plus avantageuse pour toute la gamme.

Le territoire de Louvigné-Communauté est desservi par la ligne 18 de réseau de transport départemental «Illenoo», géré par le conseil Général d'Ille-et-Vilaine. Louvigné-Communauté favorise également sur son territoire le développement de modes de transport participatifs, comme le covoiturage (via l'association «covoiturage +» spécialisée dans les trajets domicile-travail) et met à disposition un minibus pour les associations locales.

Sur le plan du numérique, la communauté de communes est aujourd'hui mal desservie. Cependant, en partenariat avec la Région Bretagne et le syndicat Megalis, et dans le cadre du programme «Bretagne Très Haut Débit», le Conseil Général 35 s'est mobilisé pour le déploiement de la fibre optique sur son territoire. On peut ainsi retrouver cette ambition en première action de l'Agenda 21 de la communauté de communes de Louvigné.

Les compétences de la communauté:

Aménagement de l'espace : Elaboration, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territorial , Réalisation d'opérations d'aménagement, Constitution de réserves foncières, Gestion d'un Observatoire via le développement d'un Système d'Information Géographique,...

Culture : Aménagement et gestion des équipements culturels, Animation et éducation culturelles.

Développement économique et durable : Gestions des Zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques, Actions de développement économique d'intérêt communautaire, ...

Egalité des chances et services à la population : Action sociale et Solidarité (Soutien au Centre social cantonal, aux actions d'intérêt communautaires, Action en matière de technologies de l'information et de communication, ...), Politique Jeunesse (Gestion des centres de loisirs, Soutien aux actions et Soutien financier aux associations sportives et socio-éducatives).

Environnement et cadre de vie : Protection et mise en valeur de l'environnement du territoire, Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti (type a Vallée Humide de Monthault), Soutien aux dispositifs d'éducation à l'environnement, Mise en œuvre de l'Agenda 21 communautaire, ...

Equilibre social de l'habitat : Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur des personnes défavorisées.

Santé publique : Création et gestion d'un équipement permettant de favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé sur le territoire communautaire, Création et gestion d'un Centre communautaire de Santé.

Sport : Aménagement et gestion des équipements sportifs, Animation et éducation sportives assurées par l'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, Soutien financier, ...

Voirie : Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Rapport rédigé en octobre 2014 – Laboratoire ESO-Rennes

Convention de partenariat entre le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et l'Université Rennes 2

Equipe ESO-Rennes : Olivier DAVID, Nicolas CAHAGNE, Régis KEERLE,
Magali HARDOUIN, Emmanuelle HELLIER
